



Rapport annuel du SIRMOTOM

Année 2022



Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport établi conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et aux décrets d'applications n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Rapport à la disposition du public à l'accueil du SIRMOTOM

SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères)

22 rue de la Grande Haie, 77130 Montereau-fault-Yonne

Tél. : 01 64 32 67 23 - Télécopie : 01 64 32 08 12 - E-mail : sirmotom@wanadoo.fr



Avant Propos

Tout producteur ou détenteur d'un déchet est responsable de son élimination dans des conditions compatibles avec la protection de l'environnement et la santé publique. Un déchet est un objet que son détenteur destine à l'abandon, et qui est potentiellement dangereux pour l'environnement.

Les déchets produits par les ménages et, dans certaines conditions, par les artisans, les commerçants et les petits industriels, sont collectés et éliminés par les communes. C'est un service public communal. Les communes ont la possibilité de se regrouper pour collecter et traiter les déchets des ménages, ou pour une partie seulement de ce service public.

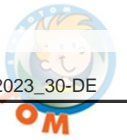
Le présent rapport a pour objet d'établir le bilan sur le plan technique et financier de la conteneurisation, des collectes, du tri de la collecte sélective, des déchets du SIRMOTOM traités sur le Centre de Valorisation Energétique du SYTRADEM, des déchetteries et des services annexes du Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.) pour l'année 2022. Il est établi sur la base des documents reçus et contrôlés : rapports mensuels et annuels fournis par les exploitants et les factures émises.

Le rapport annuel est un document réglementaire qui a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier. Son contenu et sa diffusion étaient définis dans le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce dernier a été modifié récemment par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, y apportant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Ce rapport contient des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers. Certains répondent à une obligation réglementaire (décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015), d'autres permettent simplement d'aller plus loin dans la démarche d'information.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est disponible en ligne sur le site internet du SIRMOTOM : www.sirmotom.fr.



Le mot du président

Le SIRMOTOM a pour mission de collecter les déchets pour les usagers des 39 communes adhérentes de son territoire. A cette compétence s'ajoute l'ensemble des actions de prévention et de sensibilisation. Pour y parvenir, le syndicat déploie des moyens de pré-collecte, de collecte, des services aux usagers ainsi que deux déchetteries.

Depuis trois années maintenant, le syndicat assure la continuité de sa mission de service public gestion des déchets en composant avec l'instabilité engendrée par les crises sanitaires, géopolitiques et économiques. En parallèle, le SIRMOTOM poursuit la mise en œuvre des évolutions réglementaires. La priorité est donnée à la prévention et à l'économie circulaire, la réduction du recours à l'enfouissement des déchets et l'application de la simplification du tri, tout en continuant à s'adapter à la multiplication des filières de « responsabilité élargie des producteurs ». L'objectif : réduire notre production de déchets et trier pour valoriser au mieux les déchets collectés.



Yves JEGO
Président du SIRMOTOM

L'année 2022 était une année charnière pour le syndicat notamment avec la préparation de la simplification du tri et de l'évolution du système de collecte des encombrants.

Le passage à l'extension des consignes de tri sur le territoire a permis de simplifier le geste de tri des usagers. Cette mesure est effective depuis le 1^{er} janvier 2023, et l'ensemble des emballages et des papiers sont maintenant à déposer dans les bacs ou bornes « jaunes ». D'autre part, le dispositif « SOS encombrants » testé pendant l'année 2022 est maintenant généralisé et permet d'offrir une palette de solutions adaptées pour l'évacuation des déchets encombrants (accès aux déchetterie, service de covoiturage déchets « sirmotom.waster » et enlèvement sur rendez-vous).

L'année en cours doit permettre de poursuivre les changements nécessaires afin de limiter toujours plus l'impact de nos déchets sur l'environnement. Les élus et les agents du SIRMOTOM travaillent en ce sens et vous accompagnent au quotidien pour adapter le service public de gestion des déchets aux besoins et aux enjeux actuels.



Glossaire

ADEME	Agence de la transition écologique
ADMIN	Administratifs (pour les papiers)
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
AV	Apport volontaire
BEE WRAP	Tissu recouvert de cire d'abeille
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CGCT	Code général des collectivités territoriales
COVID-19	Coronavirus Disease 2019
CS	Collecte Sélective
CVE ou UVE	Centre de Valorisation Energétique ou unité de Valorisation Energétique
D3E ou DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DD ou DDS	Déchets Dangereux ou Déchets Diffus Spécifiques
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux
DSP	Délégation de Service Public
ELA	Emballages des Liquides Alimentaires
EMB	Emballages ménagers recyclables
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FUROSHIKI	Technique japonaise traditionnelle de pliage et de nouage du tissu
GC	Génie Civil
Hab.	Habitants
IAU	Institut d'Aménagement d'Urbanisme d'Île-de-France
IDF	Ile de France
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISDD	Installation de Stockage de Déchets Dangereux
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
LTECV	La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
MFY	Montereau-fault-Yonne
MOE	Maitrise d'Œuvre
MP	Marché public
NC	Non Communiqué
OMR	Ordures ménagères résiduelles
ORDIF	Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France
PAP	Porte-à-Porte
PAV	Points d'Apport Volontaire
PEHD	Polyéthylène haute densité
PET	Polyéthylène téréphtalate
PLPDMA	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
RDV	Rendez-Vous
REFIOM	Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
REP	Filières à Responsabilité Elargie des Producteurs
SIRMOTOM	Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le traitement des Ordures Ménagères
SMETOM-GEEODE	Syndicat Mixte fermé « Est Seine et Marne » pour le Traitement des Ordures Ménagères
SOVALEM	SOciété de VALorisation Energétique Monterelaise
SYTRADEM	Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne
TAWASHI	Eponge zéro déchet qu'on fabrique avec du tissu de récupération
TLC	Textile/Linge/Chaussures
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxe sur la Valeur Aoutée



Sommaire

Avant Propos	1
Le mot du président	2
Glossaire	3
Sommaire	4
Les évènements marquants de 2022	5
Partie 1 – Les indicateurs techniques.....	6
Chapitre 1. Le territoire desservi	7
1.1 Le territoire desservi	7
1.2 Compétences.....	9
Chapitre 2. La prévention des déchets	10
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	10
2.2 Description des actions d'économie circulaire.....	11
Chapitre 3. La collecte des déchets : organisation.....	14
3.1 La précollecte	14
3.2 Population desservie et taux de variation annuel.....	15
3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	16
3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte	17
3.5 Focus sur les déchetteries	19
3.6 Evolution de l'organisation de la collecte	21
Chapitre 4. La collecte des déchets : bilan	22
Chapitre 5. Le traitement des déchets : organisation.....	25
Chapitre 6. Le traitement des déchets : bilan	27
6.1 Capacité et tonnages traités.....	27
6.2 Refus de tri et performance	28
6.3 Résidus de traitement	29
Chapitre 7. Impact environnemental et impact sanitaire.....	30
Chapitre 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets	31
8.1 L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM	31
8.2 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM.....	31
Chapitre 9. La concertation et la gouvernance.....	33
9.1 La communication	33
9.2 Organisation	38
Partie 2 – Les indicateurs financiers.....	40
Chapitre 10. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets .	41
10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets....	41
10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées.....	42
Chapitre 11. Budget, coût du service et financement	43
11.1 Dépenses de fonctionnement	44
11.2 Dépenses d'investissement.....	46
11.3 Recettes de fonctionnement.....	47
11.4 Recettes d'investissement.....	47
11.5 Comptabilité analytique	48



Les évènements marquants de 2022



Journée portes ouvertes du SIRMOTOM le 17/09/2022

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le SIRMOTOM a ouvert ses portes au public afin de présenter les différentes solutions d'évacuation ou de réduction des déchets. Les visiteurs ont également rencontré les agents de collecte. Une collecte de smartphones mais aussi de vêtements et chaussures était mise en place en partenariat avec les éco-organismes Ecologic et Refashion.

L'opération « 2 poules, un poulailler pour réduire nos déchets ».

Après deux ans d'interruption de cette opération en raison de la crise sanitaire COVID, 120 poules ont été confiées le 14 mai 2022 aux 60 foyers du territoire du syndicat qui avaient candidaté à cette action suite à une campagne de communication d'appel à participation. Les poulaillers étaient installés par un agent du SIRMOTOM dans les jardins des participants. A travers cette opération, le SIRMOTOM poursuit ses efforts pour aider ses usagers à réduire concrètement leurs déchets.



Opération « défi zéro déchet »

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre du PLPDMA. 14 foyers volontaires ont relevé le défi de réduire leurs déchets de septembre 2022 à février 2023 et de mesurer leurs progrès à travers des pesées hebdomadaires grâce à la modification de leurs habitudes de consommation. Ils ont bénéficié d'un accompagnement durant six mois du SIRMOTOM avec des ateliers sur divers sujets et une lettre d'informations.



Partie 1 – Les indicateurs techniques

De quoi parle-t-on ?

L'évolution récente du secteur des déchets a généré des changements importants dans leur gestion technique au sein des territoires.

La prévention des déchets prend de l'ampleur. Elle vise à éviter la production des déchets, ce qui permet de réduire les coûts et l'impact environnemental liés aux déchets. Des collectes séparées sont mises en place afin d'augmenter toujours plus, le recyclage des déchets. Enfin, les modes de traitement évoluent afin d'éviter au maximum le recours à l'élimination des déchets en centre de stockage.

L'ensemble de ces facteurs rend parfois le service public de prévention et de gestion des déchets complexe à appréhender. L'enjeu de cette partie portant sur les indicateurs techniques est de proposer au lecteur une vision d'ensemble du service, de son organisation sur le territoire, des déchets pris en charge, des modes de traitement et des tonnages concernés.



Pour exercer ses missions, le SIRMOTOM dispose des équipements suivants sur son site de Montereau-fault-Yonne :

- Un site d'opérations pour les collectes, le stockage de fournitures et le matériel, ainsi qu'un bâtiment administratif et des locaux sociaux ;
- Une plateforme de transfert du verre et des encombrants ;
- Un quai de transfert pour la collecte sélective.

Ainsi que deux déchetteries situées à Montereau-fault-Yonne et à Voulx.

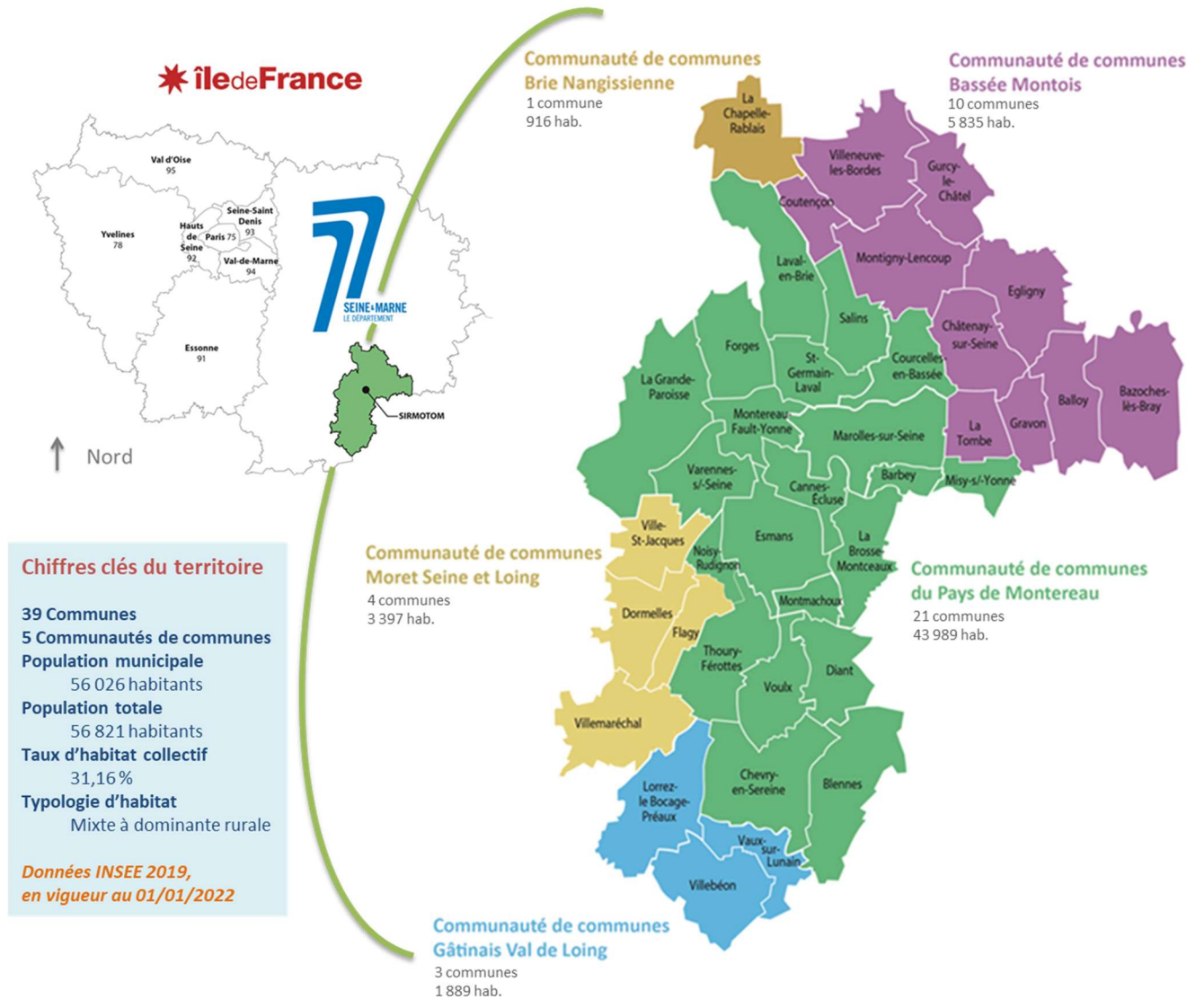


Chapitre 1. Le territoire desservi

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre

Le SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères) est un syndicat mixte fermé qui a pour compétence la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le territoire du SIRMOTOM est localisé au sud de la région Île-de-France, dans le département de la Seine-et-Marne.



Le territoire du SIRMOTOM reste inchangé par rapport aux années précédentes et connaît une augmentation démographique relativement constante sur la dernière décennie (534 habitants supplémentaires entre 2021 et 2022 soit + 0,96%).



1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

Le SIRMOTOM assure la mission de service public de collecte des déchets ménagers depuis le 19 mai 1972. En 2001, le syndicat mixte fermé Est Seine et Marne pour le traitement des ordures ménagères (SMETOM-GEEODE) et le SIRMOTOM se regroupent pour créer un syndicat de traitement : le SYTRADEM (syndicat de traitement des déchets ménagers du sud-est Seine-et-Marne). Son rôle est de mutualiser les moyens de traitement pour l'ensemble des 144 077 habitants (population municipale) relevant de ces deux syndicats (recensement 2019 données INSEE en vigueur au 01/01/2022) et de construire et d'exploiter une nouvelle unité de traitement. Le C.V.E (Centre de Valorisation Énergétique) situé à Montereau-fault-Yonne est opérationnel depuis 2011.



L'usine est actuellement gérée par SOVALEM (SOciété de VALorisation Énergétique Montereilaise), une filiale de Véolia dans le cadre d'une convention de délégation de service public (D.S.P). L'ensemble des autres activités sont déléguées par marchés de services (missions de transport (Ourry) et opérations de tri des emballages ménagers recyclables (Generis, site de Vaux-le Pénil)).

1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

Le SIRMOTOM assure la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

1.1.4 Déchets pris en charge par le service

Le SIRMOTOM assure la collecte des déchets des particuliers, ainsi que ceux des administrations, artisans et commerçants (dans la mesure où ces derniers peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes, dans la limite de 1100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).

Synthèse des déchets pris en charge par le service

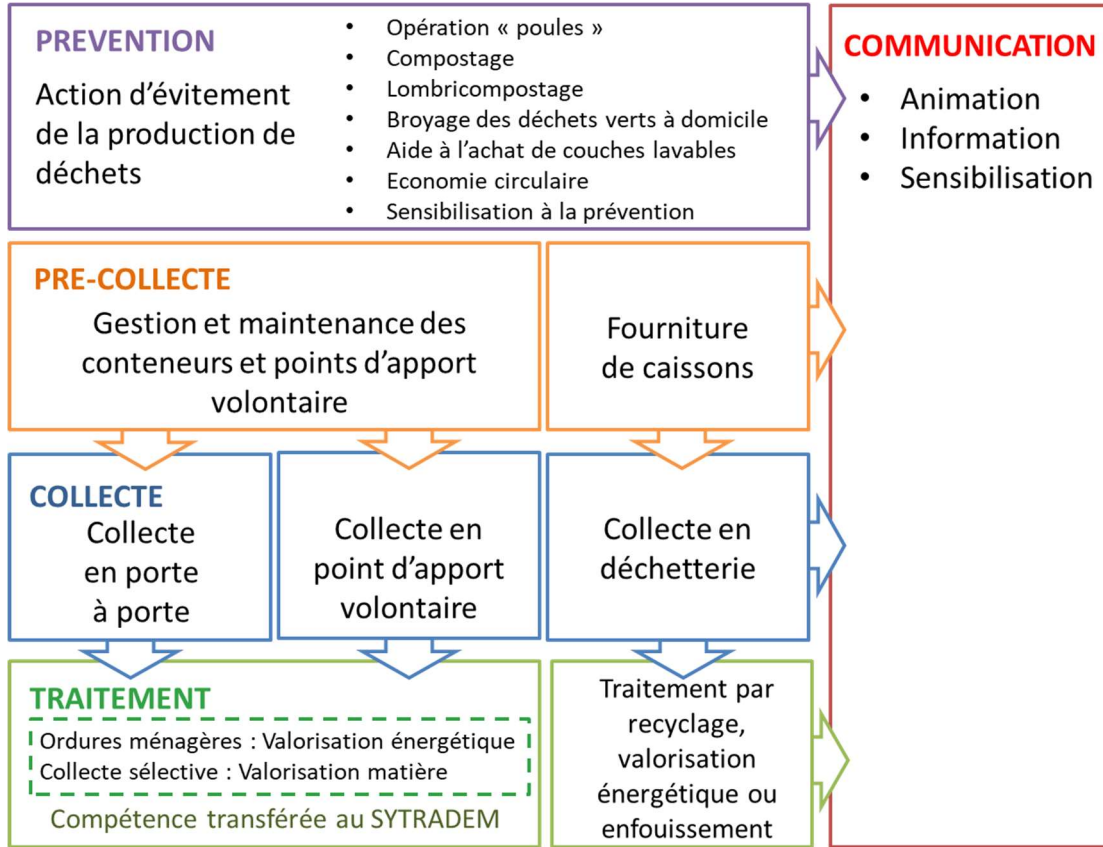
Déchets	Type de collecte
Ordures ménagères résiduelles, Emballages ménagers recyclables	PaP et AV
Papiers, Verres, TLC (Textile d'habillement, Linge de maison, Chaussures), Sapins	AV
Encombrants, Papiers administratifs	PaP
Gravats, Déchets verts, Tout-venant incinérables et encombrants DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement), Plâtre valorisable et non valorisable, Ferrailles, Terre, Cartons, Pneus valorisables et non valorisables, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), Déchets dangereux, Huile de vidange, Piles, Huile végétale, Capsules Nespresso, Ampoules et néons, Batteries, Radiographies, Cartouches d'encre, Petites bouteilles de gaz, Extincteurs	Déchetterie

PaP = Porte-à-Porte ; AV = Apport Volontaire



1.2 Compétences

Le SIRMOTOM gère les services de pré-collecte et collecte mais aussi la prévention et la communication associées à la thématique « déchets ».



L'ensemble de la compétence traitement des ordures ménagères et des collectes sélectives est délégué au SYTRADEM.

Synthèse des compétences par type de déchets

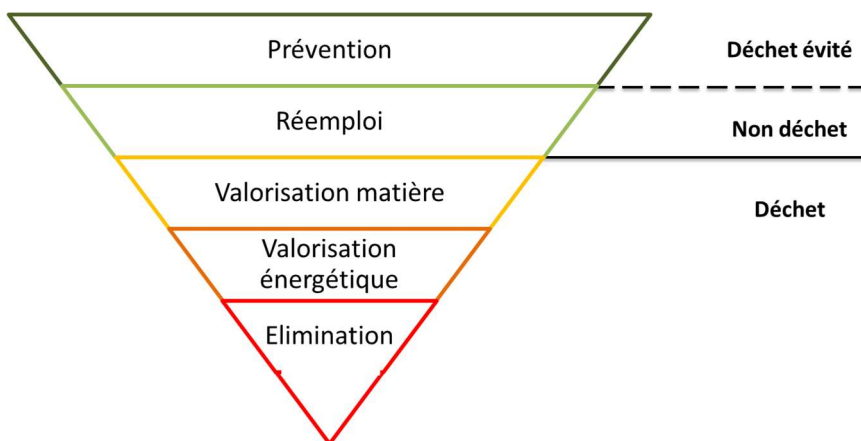
Compétences	Ordures ménagères résiduelles	Verres	Papiers	Emballages ménagers	Encombrants	Déchetterie
Collecte	SIRMOTOM					
Traitement	Compétence transférée au SYTRADEM					



Chapitre 2. La prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui que l’on ne produit pas ». Grâce à la prévention, il est possible de réduire ses déchets. Mais qu’est-ce que la prévention exactement ?

La « prévention » de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (Extrait du programme national de prévention des déchets 2014-2020). La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».



Ainsi, la prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d’éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d’éviter les impacts environnementaux des étapes en amont du cycle de vie des produits, qui sont autant, si ce n’est plus importants, que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. La prévention est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser nos modes de production et de consommation sur les ressources.

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Afin d’évaluer l’impact de la prévention des déchets qui est, par nature, difficile à quantifier du fait de l’absence de production du déchet, une méthode consiste à calculer l’indice de réduction de déchets par rapport à l’année de référence 2010. Sur le territoire du SIRMOTOM, l’indice global de réduction de déchets est de 90,78 %. Le tableau ci-dessous détaille les indices de réduction par flux principaux de déchets à l’exception des collectes de « sapins, TLC et papiers administratifs » qui n’existaient pas encore en 2010.

Indice de réduction par flux de déchets			
OMR :	77,55 %	Emballages :	170,72 %
Encombrants :	38,07 %	Papiers :	40,88 %
Verres :	93,94 %	Déchetteries (hors gravats) :	138,27 %

Méthode de calcul : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2019 utilisées en 2022). De plus, il exclut le tonnage des gravats de déchetterie.



2.2 Description des actions d'économie circulaire

2.2.1 Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) a été adopté en date du 12 février 2021. L'objectif de ce programme est la planification des actions de prévention du SIRMOTOM en vue de l'atteinte de ses objectifs (eux-mêmes fixés à partir des objectifs des plans de niveaux supérieurs (régional, national) et des spécificités locales du territoire). Le tableau ci-après présente une synthèse des actions qui y figurent et le calendrier prévisionnel de réalisation.

N° Action	Nom de l'action	En cours	2022	2023	2024	2025	2026
Thème 1 Être éco-responsable							
1.1	Développer l'éco-exemplarité au SIRMOTOM						
1.2	Développer l'éco-exemplarité dans les administrations du territoire		→				
1.3	Soutenir l'organisation de manifestations éco-responsables	←					
Thème 2 Sensibiliser							
2.1	Sensibilisation et animation de la thématique prévention						
2.2	Défi famille « Zéro déchet »						
Thème 3 Utiliser les instruments économiques							
3.1	Veille sur les instruments économiques						
Thème 4 Lutter contre le gaspillage alimentaire							
4.1	Lutte contre le gaspillage alimentaire						
4.2	Accompagnement des établissements scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire		→				
Thème 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets							
5.1	Promotion du compostage individuel						
5.2	Promotion du lombricompostage						
5.3	Promotion du compostage partagé						
5.4	Promotion du broyage des déchets verts						
5.5	Promotion du jardinage au naturel						
5.6	Promotion des poules chez les particuliers						
Thème 6 Augmenter la durée de vie des produits							
6.1	Développement de la collecte des textiles						
6.2	Développement du don pour réemploi						
6.3	Développement de la collecte préservante en déchetterie	←					
6.4	Promotion de la réparation		→				
Thème 7 Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable							
7.1	Promotion du "Stop Pub"						
7.2	Promotion de la consommation de l'eau du robinet						
7.3	Ateliers « Faire soi-même »						
7.4	Promotion de l'utilisation des emballages réutilisables chez les commerçants et les particuliers						
7.5	Promotion des couches lavables						
Thème 8 Réduire les déchets des entreprises							
8.1	Programme cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets des entreprises						
Thème 9 Réduire les déchets du BTP							
9.1	Programme cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets du BTP						
Thème 10 Réduire les déchets marins							
10.1	Programme cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets marins		→				



2.2.2 Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »

Depuis 2013, le SIRMOTOM dote chaque année des foyers de son territoire de deux poules et un poulailler afin de les aider à réduire leur production de déchets. En 2021, le SIRMOTOM avait prévu la dotation de deux poules et un poulailler pour 60 foyers. En raison d'une épidémie de grippe aviaire, cette distribution a été réalisée en 2022. Une participation de 20 € est demandée à chaque foyer volontaire et une étude des conditions d'accueil des poules est réalisée (présence de terrain suffisant, etc).

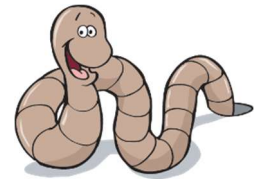


2.2.3 Compostage et lombricompostage

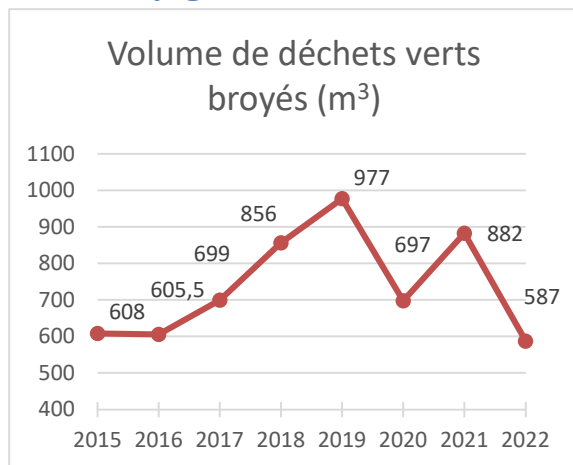


L'achat, la livraison et le montage des composteurs sont assurés gratuitement par le SIRMOTOM. En 2022, le nombre de composteurs distribués est de 254 (contre 354 en 2021, 253 en 2020, 239 en 2019, 419 en 2018 et 305 en 2017). Depuis 2007, 5 313 composteurs ont été livrés.

Le SIRMOTOM met également gratuitement à disposition des lombricomposteurs à destination des foyers n'ayant pas la possibilité d'installer un composteur (absence de jardin, ...). En 2022, 1 lombricomposteur a été distribué. Au total, 117 lombricomposteurs ont été distribués depuis le début de l'opération en 2014.



2.2.4 Broyage des déchets verts à domicile



Le syndicat propose depuis 2015 un service de broyage des déchets verts à domicile. Ainsi, contre une participation de 15 euros, un agent se déplace au domicile des particuliers et s'occupe du broyage pendant une durée maximum de 2 heures (ce qui représente un volume d'environ 10 m³).

Ce service est également ouvert aux petites communes sans matériel qui en font la demande et peuvent profiter de cette opération (20 euros pour 3 heures de broyage).

2.2.5 Sensibilisation

La sensibilisation à la prévention des déchets est faite au quotidien grâce à des messages sur le flux Facebook® du syndicat, des contenus dédiés sur le site internet, des interventions de l'ambassadeur du tri et, plus ponctuellement et de façon plus ciblée, lors d'évènements thématiques nationaux. On y retrouve en 2022 des participations aux opérations telles que la St-Germ'Nature à Saint-Germain-Laval ou au troc aux plantes à Thoury-Férottes, les ateliers « faire soi-même », une sensibilisation lors de la journée du centre socioculturel de Varennes-sur-Seine. L'ensemble des actions réalisées est développé plus en détails dans la partie communication de ce rapport.

2.2.6 Textiles, linge de maison et Chaussures dit filière TLC

Cette année, les 59 bornes du territoire du prestataire « Le Relais » et les autres points de collecte de l'éco-organisme Refashion ont recueilli près de 166,06 tonnes de textiles, linge et chaussures. L'objectif est de valoriser la matière par de la réutilisation et du recyclage.



2.2.7 Promotion des couches lavables

L'opération initiée en 2018, consiste en un soutien financier d'aide à l'achat pour les parents qui choisissent d'utiliser des couches lavables pour leurs enfants. Cette approche a pour objectif de lever le frein financier des parents « volontaires » afin de développer la thématique sur le territoire. L'utilisation de couches lavables représente un potentiel de réduction d'environ 254,5 kg/enfant/an.

Les conditions d'octroi de cette aide sont l'établissement d'une convention SIRMOTOM/utilisateurs et la fourniture de documents justificatifs simples (facture, acte de naissance, ...). Depuis fin 2018, 26 soutiens financiers (dont 3 en 2022) pouvant atteindre 200 euros ont permis d'accompagner des parents, d'alléger leur investissement initial et d'encourager leur démarche en faveur de la réduction des déchets.

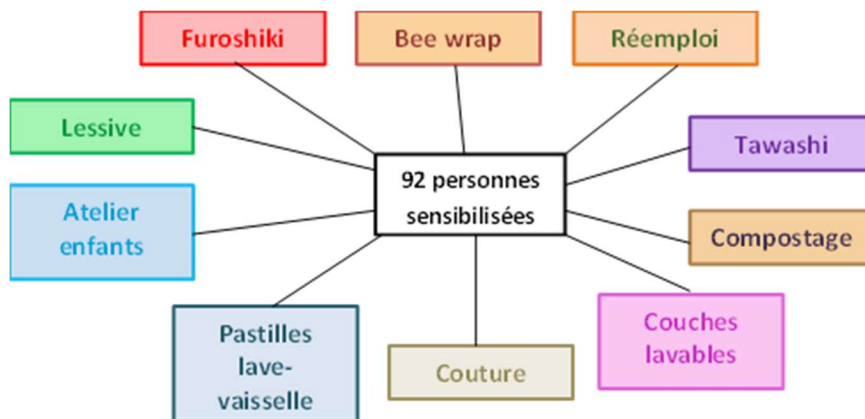
2.2.8 Ateliers « Faire soi-même »

En 2019, le syndicat s'est engagé pour la promotion des thématiques du zéro déchet, des produits écologiques à faible impact sur l'environnement, du détournement et de la récupération d'objets, de la réparation, etc. Pour ce faire, des ateliers thématiques intitulés « ateliers faire soi-même » ont été créés en direction des habitants du territoire. Le format de ces rendez-vous permet de :

- Appréhender une thématique ;
- Découvrir et évaluer les différentes alternatives écoresponsables ;
- Apprendre à fabriquer ou à mettre en œuvre l'objet de l'atelier ;
- Echanger sur la prévention et les actions du syndicat.

En 2022, les 14 ateliers ont été planifiés sous divers nouveaux formats :

- Multi-stands lors d'opérations de sensibilisation (journées portes ouvertes, galeries marchandes d'hypermarché...);
- Intégrés dans les rendez-vous mensuels du défi « zéro déchets » ;



2.2.9 Défi-zéro déchets

Début 2022, un appel à candidats a permis de sélectionner 13 foyers volontaires. Le lancement de l'opération a eu lieu le 30 août. Chaque mois pendant six mois, un atelier et des conseils sont ainsi proposés aux participants. L'évolution de la production de déchets au sein des foyers est mesurée. L'opération s'est poursuivie sur le premier trimestre de l'année 2023 et servira à faire connaître la notion de prévention.





Chapitre 3. La collecte des déchets : organisation

Les services liés à la collecte, aux déchetteries et aux services annexes sont assurés par différents prestataires. Il en existe quatre types : la collecte en porte-à-porte, la collecte en points d'apport volontaire, les déchetteries et les services annexes. Ces prestations intègrent généralement deux parties : la « précollecte », qui regroupe l'ensemble des opérations liées aux contenants utilisés mais également l'étape de tri faite par l'usager, et la « collecte », détaillant le service de ramassage en lui-même :

- Littéralement, la « précollecte » rassemble l'ensemble des opérations de prise en charge des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de ramassage par la collecte. En ce sens, cette étape concerne le tri fait par l'usager, les contenants utilisés (conteneurs, caissons de déchetterie), et les opérations de refus de collecte d'un conteneur de tri sélectif.
- La collecte regroupe l'ensemble des opérations permettant la prise en charge d'un déchet par la collectivité. Les moyens nécessaires, et l'opérateur concerné, sont différenciés en fonction du flux. On distinguera de cette définition les déchetteries, dont le fonctionnement est différent.

3.1 La précollecte

3.1.1 Parc des bacs de collecte

Le SIRMOTOM met gratuitement à disposition des foyers, des conteneurs destinés à la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et à la Collecte Sélective (CS). Pour la collecte des OMR et la collecte sélective, le volume des bacs distribués est ajusté à la taille des foyers (140/240/340 litres). Des volumes de 770 litres en ordures ménagères et de 660 litres en collecte sélective, sont également disponibles pour les entreprises et l'habitat collectif.

La maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...) est gérée par les prestataires (Aubine - Véolia Propreté/SEPUR). Le SIRMOTOM assure uniquement la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et nouveaux professionnels.

Volume, nombre de bacs et nombre d'interventions par type réalisées en 2021 et 2022.

Types d'intervention	2021		2022	
	Bacs OMR	Bacs CS	Bacs OMR	Bacs CS
Volume total du parc en litres	7 437 720	4 325 260	7 552 030	4 430 420
Nombre total de bacs	25 223	19 878	25 507	20 157
Dotation	246	217	193	211
Dotation échange	151	150	118	174
Retrait	125	23	7	2
Retrait échange	159	145	118	174
Remplacement conteneur cassé	586	473	506	458
Remplacement conteneur volé	42	6	14	0
Remplacement conteneur brûlé	8	3	0	0
Roue cassée	0	0	0	0



3.1.2 Refus de collecte

Avant de collecter chaque conteneur jaune, un contrôle visuel est effectué par l'équipage de collecte. Si plus de trois erreurs sont constatées, le bac n'est pas collecté et se voit apposé un scotch « erreur de tri », ainsi qu'un accroche bac et un guide de tri indiquant le numéro vert du SIRMOTOM. En 2022, le collecteur a procédé à 1 103 refus de collecte (contre 1 334 en 2021, 2 687 en 2020, 2 929 en 2019, 1 489 en 2018 et 2 206 en 2017).

Nombre de refus de collecte 2021 par commune.

Communes	Nombre de refus	Communes	Nombre de refus
Balloy	25	Laval-en-Brie	1
Barbey	0	Lorrez-le-Bocage	59
Bazoches-les-Bray	21	Marolles-sur-Seine	5
Blennes	19	Misy-sur-Yonne	4
Brosse-Montceaux (la)	29	Montereau fault-Yonne	315
Cannes-Ecluse	47	Montigny-Lencoup	8
Chapelle-Rablais (la)	3	Montmachoux	9
Chatenay-sur-Seine	32	Noisy-Rudignon	7
Chevry-en-Sereine	12	Saint-Germain-Laval	11
Courcelles-en-Bassée	4	Salins	8
Coutençon	2	Thoury-Ferrottes	2
Diant	8	La Tombe	15
Dormelles	3	Varennnes-sur-Seine	132
Egigny	7	Vaux-sur-Lunain	5
Esmans	12	Villebéon	18
Flagy	1	Villemaréchal	10
Forges	26	Villeneuve-les-Bordes	1
Grande-Paroisse (la)	143	Ville-Saint-Jacques	15
Gravon	12	Voux	70
Gurcy-le-Châtel	2		



3.2 Population desservie et taux de variation annuel

En 2022, le schéma de collecte fait qu'une grande majorité de la population du territoire est collectée directement en porte-à-porte.

L'ensemble de la population du territoire a accès pour les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers recyclables à un des modes de collecte suivants :

- Porte-à-Porte (PAP) ;
- Point d'Apport Volontaire (PAV)
- Point de regroupement de bacs ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers recyclables.

Concernant les autres recyclables secs comme les verres, les papiers et les Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC), des points d'apport volontaire (aériens, semi-enterrés et enterrés) sont disponibles sur le territoire ce qui permet de desservir l'ensemble de la population (148 colonnes verres, 126 colonnes papiers, 59 bornes TLC).



3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

3.3.1 Points d'apport volontaire

Le SIRMOTOM gère un parc de points d'apport volontaire aériens, semi-enterrés et enterrés (PAV) répartis sur les 39 communes pour la collecte des verres, des papiers, des emballages ménagers recyclables, des ordures ménagères résiduelles et des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC).

Fin 2022, était implantés sur le territoire :

- 63 bornes d'apport volontaire Ordures Ménagères (semi-enterrées ou enterrées) ;
- 46 bornes d'apport volontaire Emballages (semi-enterrées ou enterrées) ;
- 148 bornes de collecte Verres (120 aériennes, 28 semi-enterrées ou enterrées) ;
- 126 bornes de collecte Papiers (103 aériennes, 23 semi-enterrées ou enterrées) ;
- 59 points de collecte des TLC (majoritairement sous la forme de bornes aériennes de collecte Le Relais).



Le nettoyage, l'entretien et le remplacement des points d'apport volontaire sont assurés par le collecteur. Chaque point d'apport volontaire est géolocalisé afin d'en faciliter la gestion (<https://www.sirmotom.fr/les-apports-volontaires/emplacements-par-commune.html>).

Pour rendre plus efficace la collecte en PAV, le SIRMOTOM adapte constamment le parc en fonction du besoin des habitants.

Détail des différents flux collectés, des exploitants et des contenants pour la collecte en apport volontaire

Collecte en points d'apport volontaire/bornes semi-enterrées				
Flux	Exploitants	Mode de dépôt	Points de collecte	Densité*
Ordures ménagères	COVED/SEPUR	Borne semi-enterrée et enterrée	63	1 borne pour 890 habitants
Emballages ménagers recyclables	COVED/SEPUR		46	1 borne pour 1 218 habitants
Verres	COVED/SEPUR	Borne aérienne, semi-enterrée et enterrée	148	1 borne pour 379 habitants
Papiers	COVED/SEPUR		126	1 borne pour 445 habitants
Sapins de Noël	Aubine/SEPUR	Déposés au sol	52	1 point de collecte pour 1 078 habitants
Textiles	Le Relais	Point de collecte / Borne aérienne	59	1 point de collecte pour 950 habitants
Piles	SIRMOTOM	Bornes à piles	47	1 borne pour 1 193 habitants

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (56 026 hab.)



3.3.2 Collecte en points d'apport volontaire

Cette prestation est confiée dans le cadre d'un marché public à une entreprise privée (Lot 3 de l'ancien marché de collecte accordé le 09/09/2015 pour une durée de 7 ans à la société COVED puis dans le cadre du nouveau marché accordé en date du 21/11/2022 pour une durée de 8 ans à la société SEPUR). Dans ce cadre, le prestataire assure la maintenance des points d'apport volontaire (maintenance préventive, réparations...). La collecte se répartit en quatre flux : les ordures ménagères, les emballages ménagers recyclables, les papiers et les emballages en verres.



D'autres flux sont concernés par ce type de collecte : les Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) et les piles. Concernant le textile, le SIRMOTOM a contractualisé avec Refashion et le Relais. Ce dernier assure la fourniture des bornes, leur collecte et la valorisation des TLC collectés. Quant aux piles et petites batteries usagées, le SIRMOTOM a installé dans l'ensemble des structures demandeuses (mairies, établissements scolaires, résidences seniors), du mobilier de collecte, dont il assure le ramassage et le dépôt en déchetterie sur demande.

3.3.3 Parc des camions de collecte

Le tableau ci-après synthétise les principales informations relatives au parc des camions de collecte utilisé pour la collecte en point d'apport volontaire (PAV) en 2022.

Kilométrage parcouru et gazole consommé pour la collecte des PAV (Principaux flux 2022)

	COVED/SEPUR
Km OMR	25 207 km
Km Emballages ménagers	5 473 km
Km Papier	6 410 km
Km Verre	6 926 km
Km Total :	44 316 km
Consommation gazole (L)	28 560 L
Conso moyenne (L/100km)	64,45 L / 100km
Nombre de véhicules :	COVED : 2 camions ampliroll grue. Année complète au départ de Sens pour COVED.

3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte

3.4.1 Collecte en porte-à-porte

Dans le cadre d'un marché accordé le 08/09/2015 (lot 1 du marché de collecte) pour une durée de 7 ans, la société Aubine - Véolia Propreté a assuré la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des emballages ménagers, des encombrants, du papier administratif et des sapins ainsi que la maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...). Depuis fin novembre 2022, ces prestations ont été confiées dans le cadre du nouveau marché accordé en date du 21/11/2022 pour une durée de 8 ans à la société SEPUR. Le SIRMOTOM s'occupe quant à lui de la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et nouveaux professionnels.





Afin de satisfaire aux évolutions règlementaires, un service expérimental de collecte des encombrants sur rendez-vous a également été testé en 2022. Enfin, la COVED gère le rechargement, le transport et la mise en décharge des encombrants collectés en porte-à-porte (lot 2 du marché de collecte notifié le 09/09/2015).

3.4.2 Parc des camions de collecte

Le tableau ci-après synthétise les principales informations relatives au parc des camions de collecte utilisé pour la collecte en porte-à-porte en 2022.

Kilométrage parcouru et gazole consommé pour la collecte en PAP (Principaux flux 2022)

	AUBINE/SEPUR
Km Encombrants	4 935 km
Km OMR	94 364 km
Km Emballages ménagers	58 457 km
Km Total :	157 756 km
Consommation gazole (en litre)	129 253 L
Conso moyenne (L/100km)	81,98 L / 100km
Nombre de véhicules :	AUBINE : 10 bennes + 1 véhicule débardage et livraison

3.4.3 Modes et fréquences de collecte

Le SIRMOTOM propose différents modes de collecte selon le flux de déchets. Les fréquences de collecte sont adaptées à la typologie de l'habitat et à la densité de la population. Elles ont évolué au 1^{er} avril 2016, notamment pour la collecte des emballages recyclables, qui est passée à 1 fois par semaine pour l'ensemble du territoire.



Détail des différents flux collectés, des exploitants et des contenants en 2022 pour la collecte en PAP.

Collecte en porte-à-porte			
Flux	Exploitants	Fréquence de collecte	Contenant
Ordures ménagères	AUBINE puis SEPUR	1 à 3 fois par semaine*	Bac couvercle grenat
Emballages ménagers Encombrants	AUBINE puis SEPUR	1 fois par semaine	Bac couvercle jaune
	Aubine	1 fois par trimestre	Déposés au sol
Encombrants sur RDV (Expérimentation)	NAOUI Multi-services	Sur RDV	Déposés au sol sur le trottoir ou à domicile
Papiers administratifs (bâtiments publics)	AUBINE	1 fois par trimestre	Bac couvercle bleu

* Deux fois par semaine en zone verte et trois fois par semaine en zone rose pour la commune de Montereau-fault-Yonne. Toutes les autres zones de Montereau-fault-Yonne et les autres communes sont collectées une fois par semaine.

3.4.4 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

La collecte pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers (déchets provenant des bâtiments publics et des entreprises) n'est possible que si ces déchets peuvent être collectés et traités sans sujétion technique particulière, et sans risque pour les personnes (dans la limite de 1 100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).



3.5 Focus sur les déchetteries

Le marché d'exploitation des déchetteries a été attribué à la société Aubine-Veolia Propreté le 1^{er} février 2020 pour une durée de 5 ans. Le délégataire assure la gestion des déchetteries : accueil des usagers, gestion des enlèvements des caissons de déchetterie et leur transport jusqu'à l'exutoire où les différents flux seront traités. Le SIRMOTOM gère la fourniture des caissons, la gestion des problématiques liées aux éco-organismes et contrôle l'exécution des missions confiées à l'exploitant.

3.5.1 Localisation, conditions d'accès et déchets acceptés

Deux déchetteries sont à disposition du public sur le territoire du SIRMOTOM. L'une est située sur la commune de Montereau-fault-Yonne et l'autre sur la commune de Voulx.

Déchetterie de Montereau

Rue des prés Saint-Martin
77130 Montereau-fault-Yonne



Déchetterie de Voulx

Route de Saint-Ange
77940 Voulx



Ces déchetteries, à disposition des usagers sur le territoire du SIRMOTOM, permettent de déposer les déchets qui, par leur taille, volume ou leur nature (dangereux, toxiques), ne sont pas collectés par les circuits habituels de ramassage. Tous les détails sur les déchets acceptés en déchetterie sont précisés dans le règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM et dans l'onglet dédié sur le site internet du SIRMOTOM.

En cas de question, les usagers peuvent également se renseigner en appelant :





Conditions d'accès

Particuliers : Une carte unique est distribuée par foyer, sur présentation d'un formulaire dûment complété, signé et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Lors de chaque passage en déchetterie, l'utilisateur doit impérativement présenter ce badge, accompagné d'une pièce d'identité, mentionnant le même nom que celui du badge. L'accès aux déchetteries est gratuit pour les habitants et limité à 52 m³ par an.



Professionnels : Tous les professionnels résidant sur le territoire du SIRMOTOM peuvent venir déposer en déchetterie. Ceux, résidant en dehors du territoire du SIRMOTOM ne sont pas acceptés sauf s'ils réalisent un chantier sur le territoire du SIRMOTOM et en fournissent une attestation. Les apports des professionnels sont payants et limités à 10 m³ par semaine pour les déchets banals et 100 litres par semaine pour les déchets dangereux. Les cartes d'accès « professionnels » sont remises sur présentation de pièces justificatives dans les bureaux du SIRMOTOM.

3.5.2 Jours et heures d'ouverture

Les jours d'ouverture et horaires des déchetteries sont différents selon la période (hiver/été) et selon les déchetteries.

Horaires des déchetteries du SIRMOTOM

Horaires d'ouverture (hiver) du 1^{er} octobre au 31 mars

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Mercredi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Jeudi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Vendredi	13h30 à 18h	13h30 à 18h
Samedi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Dimanche	9h à 12h	9h à 12h

Horaires d'ouverture (été) du 1^{er} avril au 30 septembre

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Mercredi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Jeudi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Vendredi	13h30 à 19h	13h30 à 19h
Samedi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Dimanche	8h30 à 13h30	8h30 à 13h30

Fermetures les : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.



3.5.3 Fréquentation

Après une forte augmentation des visites entre 2020 et 2021 suite à la période post-crise sanitaire (+14 339 visites), la fréquentation sur les déchetteries de Montereau et de Voulx entre 2021 et 2022 se stabilise (+ 148 visites) :

- Plus 1 913 visites sur la déchetterie de Voulx par rapport à 2021 ;
- Moins 1 765 visites sur la déchetterie de Montereau par rapport à 2021 ;



Fréquentation entre 2020 et 2022 dans les déchetteries du SIRMOTOM

Déchetteries	Visites Voulx			Visites Montereau		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Type de tiers						
Association	20	16	21	168	171	21
Collectivité	71	100	110	772	670	1 115
Hors catégorie	4	3	7	51	150	582
Particulier	14 579	18 293	20 036	35 412	45 885	43 332
Professionnel hors territoire	2	0	5	74	58	41
Professionnel	7	6	30	293	405	455
Résidence secondaire	552	563	685	344	368	396
Total	15 235	18 981	20 894	37 114	47 707	45 942

3.6 Evolution de l'organisation de la collecte

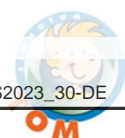
Collecte en porte-à-porte : Aucune évolution des fréquences de collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables n'est envisagée.

Collecte des encombrants : Depuis début 2022, un système de collecte des encombrants sur rendez-vous a été testé en préparation de l'évolution du service de collecte trimestriel rendu nécessaire par les évolutions réglementaires. Ce service a été généralisé en 2023 et complété par un service de covoiturage de déchets (Sirmotom Waster).

Collecte en point d'apport volontaire : Les travaux du plan de modernisation des points d'apport volontaire aériens à l'échelle du territoire débuté en 2021 afin de densifier le réseau et de le renouveler, se sont poursuivis en 2022. Ces travaux doivent s'achever courant 2023. Le but est d'améliorer les performances de pré-collecte et l'intégration urbaine de ces mobiliers.

Simplification du tri : A partir du 1^{er} janvier 2023, tous les emballages et les papiers seront collectés directement dans les bacs et bornes « jaunes ». Le parc de PAV papier et la collecte des papiers administratifs seront donc supprimés.

Collecte en déchetterie : Des travaux de rénovation/extension de la déchetterie de Montereau-fault-Yonne sont en préparation. Les études préliminaires ont été réalisées sur 2020 et 2021. Les demandes d'autorisation administratives et les consultations des entreprises ont été initiées en 2022. Les travaux dureront environ 1 an et dans l'attente, une déchetterie mobile sera mise en œuvre par le prestataire en charge du marché d'exploitation des déchetteries afin d'assurer la continuité de service.



Chapitre 4. La collecte des déchets : bilan

Evolution des tonnages de déchets collectés (hors déchetterie)

Flux	Tonnages 2010	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Ratio en Kg/hab	Evolution 2021-2022	Evolution 2010-2022
OMR PAV	19 791,00	17 705,40	17 379,85	16 316,87	291,24	-6,12%	-17,55%
OMR PAV	0,00	613,94	711,80	909,92	16,24	27,83%	-
OMR Total	19 791,00	18 319,34	18 091,65	17 226,79	307,48	-4,78%	-12,96%
EMB PAV	696,00	1 178,60	1 246,82	1 253,84	22,38	0,56%	80,15%
EMB PAV	0,00	30,12	50,60	79,66	1,42	57,43%	-
EMB Total	696,00	1 208,72	1 297,42	1 333,50	23,80	2,78%	91,59%
PAPIERS PAV	582	331,96	300,38	267,14	4,77	-11,07%	-54,10%
PAPIERS ADMIN PAV	0,00	10,90	10,04	7,74	0,14	-22,91%	-
VERRES PAV	1 014,00	1 066,70	1 081,64	1 069,94	19,10	-1,08%	5,52%
SAPINS PAV	0,00	14,56	15,46	18,50	0,33	19,66%	-
ENCOMBRANTS PAV	726,00	648,82	618,82	310,44	5,54	-49,83%	-57,24%
ENCOMBRANTS SUR	0	37 RDV	43 RDV	380 RDV	-	-	-
DEMANDE		130 m ³	143 m ³	1 135,65 m ³			
TLC PAV	0,00	145,90	186,30	166,02	2,96	-4,60%	-

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (56 026 hab.)



D'après « Déchets chiffres-clés - Edition 2023 » de l'ADEME, les déchets assimilés (déchets d'activités économiques collectés dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets) représenteraient 20 % des OMR soit 3 445,36 tonnes et 15% des collectes sélectives soit 401,75 tonnes (Verres/Papiers/Emballages).



A noter :

- Encombrants - Collecte en porte-à-porte (PaP) :** La collecte des encombrants en PaP est assurée par Véolia Propreté. Les encombrants collectés sont stockés sur une plateforme située au Centre de Valorisation Energétique de Montereau-fault-Yonne, avant d'être pris en charge par la COVED pour être éliminés sur l'ISDND de Champigny-sur-Yonne. Cette collecte a lieu une fois par trimestre. Toutefois, cette collecte n'est plus satisfaisante car elle :
 - Limite la typologie et le volume des déchets encombrants collectables ;
 - Ne permet pas le tri et la valorisation des déchets encombrants collectés ;
 - Engendre des dépôts et des collectes « sauvages » pendant la période de présentation des déchets sur la voie publique ;
 - Ne fait pas coïncider la date de collecte avec celle où l'utilisateur a effectivement besoin du service ;
 - Reste inaccessible aux personnes ne disposant pas de moyens physiques pour sortir leurs déchets encombrants.
- Encombrants - Collecte sur RDV (PaP) :** Afin de préparer l'évolution du service de collecte des déchets encombrants, le SIRMOTOM a proposé en 2022 un service expérimental de collecte sur rendez-vous. La participation était fixée à 20 euros par intervention. Ces encombrants rejoignent ensuite les déchetteries du SIRMOTOM et les tonnages de ce flux d'encombrants se retrouvent donc *in-fine* dans le bilan des déchetteries.
- La collecte des sapins de Noël** est assurée par Aubine. Jusqu'à mi-janvier, des points de dépôts exceptionnels sont mis à disposition des habitants dans chaque commune. Le syndicat assure la coordination, la communication et la fourniture de la signalétique pour cette opération. L'année 2022 est l'année record avec 18,50 tonnes de sapins collectés.



- **Papiers Administratifs (PaP)** : Véolia propreté se charge des collectes du papier administratif. Elles concernent uniquement les administrations et les établissements publics. Le ramassage est trimestriel depuis 2016.
- **Des points de collecte de piles** sont mis à disposition des administrés dans toutes les mairies du territoire du SIRMOTOM. Ces derniers sont vidés sur simple demande auprès du syndicat. Leur contenu est ensuite déposé en déchetterie puis comptabilisé avec le flux déchetterie.



Le détail des tonnages collectés par flux sur les deux déchetteries et le bilan cumulé sont présentés dans le tableau de synthèse ci-après.

Tonnages collectés en déchetterie - Bilan général

Typologie de déchets	Tonnage	Tonnage	Tonnage	Tonnage	Différence Tonnage	%
	Voulx 2022	Montereau 2022	Global 2021	Global 2022		
Gravats	858,66	2 098,98	3 534,12	2 957,64	-576,48	-16,31%
Déchets verts	664,16	1 211,93	2 226,10	1 876,09	-350,01	-15,72%
Tout-venant incinérables	444,86	1 633,67	2 182,41	2 078,53	-103,88	-4,76%
Tout-venant encombrants	537,24	1 349,88	1 782,86	1 887,12	104,26	5,85%
Mobilier (EcoMobilier)	141,00	717,00	764,56	858,00	93,44	12,22%
Plâtre non valorisable	138,02	639,32	897,17	777,34	-119,83	-13,36%
Plâtre valorisable	0,00	0,00	5,12	0,00	-5,12	-100,00%
Ferrailles	95,16	202,54	341,72	297,70	-44,02	-12,88%
Terre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Carton	25,96	35,00	64,87	60,96	-3,91	-6,03%
Pneus non valorisables	19,16	22,52	38,70	41,68	2,98	7,70%
Pneus valorisables (Aliapur)	4,69	34,04	50,92	38,73	-12,19	-23,94%
DEEE	71,60	162,71	246,66	234,30	-12,36	-5,01%
DMS (DD Eco DDS)	13,71	36,46	50,87	50,17	-0,70	-1,38%
DMS (DD hors EcoDDS)	16,46	29,28	56,71	45,74	-10,97	-19,34%
Huile de vidange	5,58	14,67	21,99	20,25	-1,74	-7,91%
Piles	0,57	1,74	1,73	2,31	0,58	33,47%
Huile végétale	0,20	0,50	1,66	0,70	-0,96	-57,83%
Capsules Nespresso	0,84	0,96	1,34	1,80	0,46	34,33%
Ampoules et néons	N.C.	N.C.	1,34	N.C.	-	-
Batteries	0,02	1,12	2,82	1,14	-1,68	-59,57%
Radiographies	N.C.	N.C.	0,22	N.C.	--	-
Cartouches d'encre	N.C.	N.C.	0,17	N.C.	-	-
Bouteilles de gaz	288 unités	498 unités	585 unités	786 unités	+201 unités	34,36%
Extincteurs	121 unités	281 unités	508 unités	402 unités	-106 unités	-20,87%
Total hors gravats	2 179,22	6 093,33	8 739,94	8 272,55	-467,39	-5,35%
Total	3 037,88	8 192,31	12 274,06	11 230,19	-1 043,87	-8,50%

N.C. : Non Communiqué



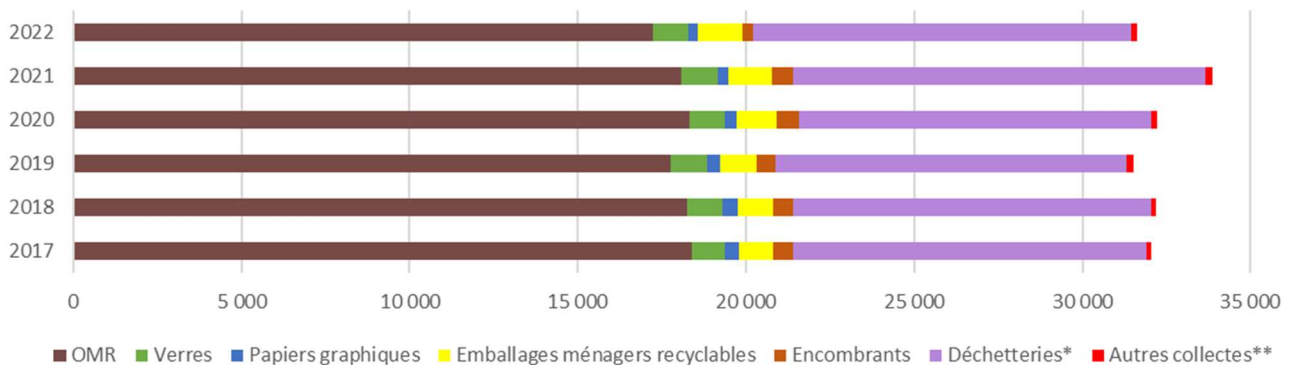
Depuis 2011, une tarification est en place pour les professionnels accédant aux déchetteries du SIRMOTOM. Cependant, les cartons et ferrailles sont acceptés à titre gracieux. Les dépôts de mobiliers sont également gratuits pour les professionnels disposant d'une carte d'accès et d'une carte EcoMobilier. En 2022, 916,50 m³, 307,50 litres et 10 unités de déchets ont ainsi été collectés.



Bilan et analyse 2022 :

Au global (PAP, PAV et déchetteries), les tonnages collectés par le syndicat en 2022 sont moins importants (31 629,96 tonnes) que ceux de l'année 2021 (33 875,77 tonnes) ce qui représente 2 245,81 tonnes de moins soit une diminution de 6,63%.

Evolution et détails de la production de déchets du SIRMOTOM (en tonnes selon l'année)



* inclus les déchets professionnels / ** TLC (Textiles, Linge et Chaussures), Sapins et papiers administratifs

• Collecte (PAP et PAV) :

Au global, pour la partie collecte (PAP et PAV) les tonnages collectés en 2020 étaient de 21 747,80 et de 21 604,75 en 2021. En 2022, les tonnages collectés sont de 20 399,77 ce qui représente une importante diminution de 1 204,98 tonnes (-5,58%). Plus en détail, après la forte hausse du tonnage d'ordures ménagères constatée en 2020 et légère diminution en 2021, l'année 2022 voit la quantité d'ordures ménagères diminuer de 864,86 tonnes soit -4,78%. Concernant les emballages ménagers recyclables, la quantité collectée poursuit son augmentation (+36,8 tonnes soit +2,78%), ce qui confirme la tendance des dernières années. A contrario, les tonnages collectés de papiers (papiers et papiers administratifs) continuent à diminuer en 2022 selon la tendance amorcée depuis déjà plusieurs années (-35,54 tonnes soit -11,45%). La collecte du verre, quant à elle, diminue légèrement (-12,00 tonnes soit -1,08%). Enfin, concernant les encombrants, après la très forte hausse des tonnages collectés en 2020, et une faible diminution en 2021 (-30 tonnes soit -4,62%), ces derniers enregistrent une diminution de 49,83% soit moins 308,38 tonnes pour atteindre un niveau historiquement bas. Cette baisse s'explique en partie par l'expérimentation « SOS encombrants » menée sur certaines communes pour lesquels la collecte des encombrants avaient lieu uniquement sur RDV, avec des flux de déchets collectés puis triés sur les déchetteries.

• Déchetterie :

En 2021, la hausse de fréquentation globale des déchetteries était très marquée (+14 339 visites) alors que depuis 2019, la tendance était à la baisse, notamment en 2020, avec la crise sanitaire liée à la COVID et les confinements. Cela était logiquement corrélé à une augmentation très importante des tonnages collectés en déchetterie avec 1 810,14 tonnes supplémentaires par rapport à 2020 (+17,30 %, hors PAV, bornes textiles, extincteurs et bouteilles de gaz). En 2022, la fréquentation globale se stabilise (malgré de fortes disparités selon les déchetteries) et les tonnages chutent de 1 043,87 tonnes soit -8,50% toujours hors PAV, bornes textiles, extincteurs et bouteilles de gaz). Plus en détail, cette diminution significative des tonnages supérieure à 100 tonnes par rapport à 2021 concerne surtout les flux de déchets verts et gravats, tout-venants incinérables et plâtre non valorisable. Ces quatre flux représentent à eux seuls plus de 1 100 tonnes de déchets en moins par rapport à 2021.



Chapitre 5. Le traitement des déchets : organisation

Le transfert et le traitement des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers et des papiers, sont confiés au Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine-et-Marne (SYTRADEM). Le traitement des déchets des déchetteries et des autres collectes spécifiques est quant à lui géré par le SIRMOTOM. Chaque flux dispose de son propre exutoire.

Ordures ménagères résiduelles (OMR) et tout venants incinérables

Les ordures ménagères résiduelles et les tout venants incinérables captés en déchetteries sont valorisés au Centre de Valorisation Energétique (CVE) de Montereau-fault-Yonne, exploité par la société SOVALEM dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP).

Emballages ménagers (EMB) et papiers

Collectés par le prestataire Aubine puis Sepur en porte-à-porte ou par Coved puis Sepur en apport volontaire, ces déchets sont déchargés sur les espaces de stockage du SIRMOTOM, situés sur le site du Centre de Valorisation Energétique (CVE) puis transférés par gros porteurs, vers le centre de tri de Vaux-le-Pénil. Une infime partie des emballages est vidée par Aubine directement sur le centre de tri pour être utilisée lors des caractérisations.

Déchets des autres collectes

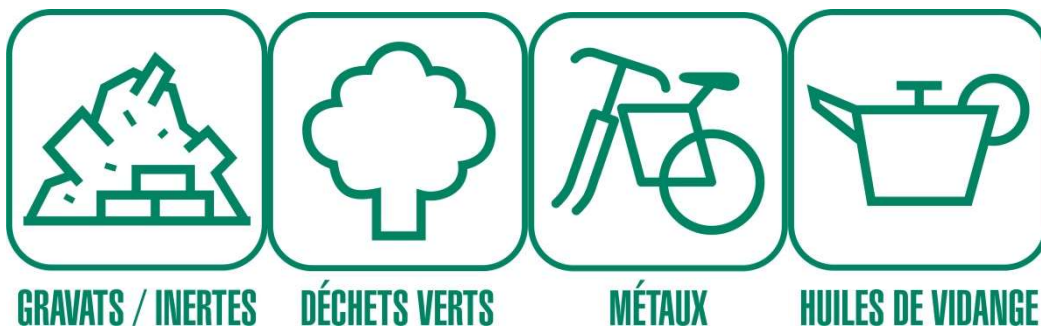
Les déchets des autres collectes spécifiques et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- Papiers administratifs en PaP / Centre de recyclage de Villeneuve-le-Roi, Véolia ;
- Encombrants en PaP / ISDND de Champigny-sur-Yonne, COVED ;
- Encombrants à la demande / Rejoignent les déchetteries du SIRMOTOM et apparaissent donc dans leurs flux ;
- Sapins de Noël en apport volontaire / Plateforme de compostage de Samoreau, Véolia ;
- Verres en PAV / Recyclage par Verallia.

Déchets des déchetteries

En fonction de leur nature, les différents flux de déchets collectés dans les déchetteries du SIRMOTOM sont orientés vers des exutoires adaptés listés dans le tableau ci-après en fonction des flux correspondants.

Exemples de quelques-uns des flux de déchets acceptés en déchetterie (non exhaustifs)





Flux des déchetteries et leurs exutoires.

Type de déchets	Exutoire	Type de traitement	Tonnage 2022
Gravats	Terralia	Valorisation matière	2 957,64
	Depolia	Stockage	
Déchets verts	Phytorestore, Ferme de l'Abondance	Compostage	1 876,09
Tout-venant Incinérables	UVE Montereau	Valorisation énergétique	2 078,53
Tout-venant encombrants	REP Foujou-Moisenay	Stockage	1 887,12
DEA (Mobilier)	Ecomobilier	Valorisation matière	858,00
Plâtre non valorisable	Depolia	Stockage	777,34
Plâtre valorisable	Depolia	Valorisation matière	0,00
Ferrailles	Derichebourg	Valorisation matière	297,70
Terre	Terralia	Valorisation matière	0,00
Cartons	Depolia	Valorisation matière	60,96
Pneus non valorisables	Erric pneu, Depolia	Valorisation énergétique	41,68
Pneus valorisables	Aliapur	Valorisation matière	38,73
DEEE	OCAD3E et Ecologic	Valorisation matière	234,30
Déchets dangereux	EcoDDS via CHIMIREC, La SMAB	Traitement spécialisé	95,91
Huile de vidange	Sevia	Valorisation matière	20,25
Piles	CorePile	Valorisation matière	2,31
Huile végétale	Sevia	Valorisation matière	0,70
Capsules Nespresso	Suez	Valorisation matière	1,80
Ampoules et néons	Ecosystem	Valorisation matière	N.C.
Batteries	Depolia	Valorisation matière	1,14
Radiographies	Recyl M	Valorisation matière	N.C.
Cartouches d'encre	Printerre	Valorisation matière	N.C.
Petites bouteilles de gaz	Depolia	Valorisation matière	786 unités
Extincteurs	Depolia	Valorisation matière	402 unités

N.C. : non communiqué

Remarque 1 : Les verres et papiers collectés en PAV sur les déchetteries rejoignent la collecte des PAV.

Remarque 2 : Les textiles, linge de maison et chaussures collectés en PAV des déchetteries rejoignent la filière TLC gérée par Refashion, via l'opérateur de collecte (Le Relais).

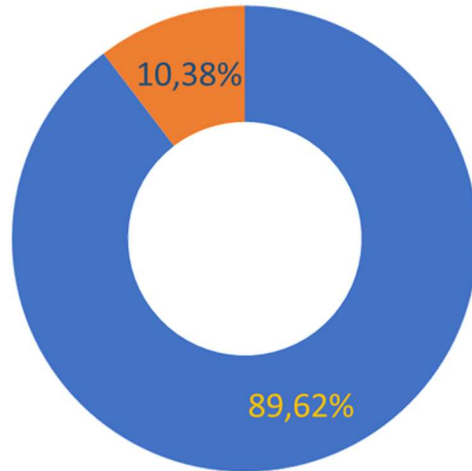


Chapitre 6. Le traitement des déchets : bilan

6.1 Capacité et tonnages traités

6.1.1 Le taux global de valorisation

Ce taux illustre la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (incluant les futurs refus de tri du processus, hors gravats des déchetteries sur recommandation IAU-ORDIF).



2022

- % des tonnages collectés orientés vers une installation de valorisation
- % des tonnages collectés orientés vers une installation de stockage

Les flux ne faisant pas l'objet d'une valorisation sont les encombrants collectés en PaP, les tout venants encombrants des déchetteries et le plâtre non valorisable.

6.1.2 L'indice de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage

Afin d'évaluer l'évolution des quantités de déchets qui sont éliminés en installation de stockage, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage par rapport à l'année de référence 2010. Les indices de réduction des quantités de déchets mis en décharge depuis 2017 sur le territoire du SIRMOTOM sont présentés dans le tableau suivant :

	2010	2017	2018	2019	2020	2021	2022
% de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage par rapport à 2010	100,00%	64,91%	68,65%	73,42%	58,95%	75,32%	67,28%

Méthode de calcul : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en décharge en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage mis en décharge concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2019 utilisées en 2022). De plus, il exclut le tonnage des gravats de déchetterie.

6.1.3 Tonnages traités

En 2022, les tonnages du SIRMOTOM envoyés pour traitement au CVE s'élèvent à un total de 19 305,32 tonnes, correspondant à la somme du flux des ordures ménagères résiduelles et des « Tout-venants incinérables » collectés en déchetteries.

Les tonnages du SIRMOTOM, envoyés en centre de tri à Vaux-le-Pénil via le SYTRADEM, sont composés de 1 333,68 tonnes d'emballages ménagers recyclables et de 269,68 tonnes de papiers.



Les déchets des autres collectes spécifiques de 2022 et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- 7,74 tonnes de papiers administratifs en PaP :
Centre de recyclage de Villeneuve-le-Roi, Véolia ;
- 310,44 tonnes d’encombrants en PaP :
ISDND de Champigny-sur-Yonne, COVED ;
- 18,50 tonnes de sapins de Noël en PAV:
Plateforme de compostage de Samoreau, Véolia ;
- 1069,64 tonnes de verre en PAV :
Recyclage par Verallia ;
- Encombrants sur RDV :
Rejoignent les flux des déchetteries du SIRMOTOM.

Pour les détails des tonnages traités et des exutoires concernant les déchets des déchetteries, se référer au tableau « Flux des déchetteries et leurs exutoires » du chapitre précédent.

6.2 Refus de tri et performance

6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri

Rappelons que la valorisation des déchets triés présente des enjeux économiques. En effet, un mauvais tri augmente les coûts et réduit la valorisation et donc les produits de celle-ci. En cas de doute sur le tri, ne pas hésiter à se référer au guide du tri, à consulter le site internet du SIRMOTOM ou bien à contacter le SIRMOTOM au n° vert : 0 800 45 63 15.

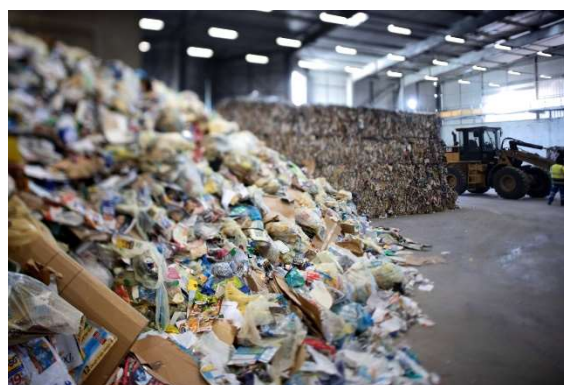
En 2022, le SYTRADEM a transmis au SIRMOTOM les résultats des caractérisations issues des tonnages entrants d’emballages ménagers (collecte sélective), et des papiers dont les résultats sont présentés ci-après.

Evolution du pourcentage de refus flux « papier » (données SYTRADEM)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Papiers	7,28%	14,09%	0,52%	5,97%	3,18%	1,89%
Nbr de caractérisation	4	4	4	4	4	4

Evolution de la composition moyenne des flux « emballages recyclables » (données SYTRADEM)

	2021	2022
Cartons et cartonnettes	48,13%	37,06%
PET	15,26%	17,95%
PEHD	5,36%	4,68%
ELA (Tetra pack)	3,22%	2,96%
Ferraille	6,83%	5,60%
Aluminium	0,69%	0,78%
Refus total	20,51%	30,99%
Nbr de caractérisation	12	12



Au centre de Vaux-le-Pénil, le tri des papiers et des emballages ménagers est affiné. Il en résulte un refus de tri décrit dans le tableau ci-après.



Détail de la nature des déchets recyclables pris en charge par le SYTRADEM (données SYTRADEM)

	Emballages ménagers	Papiers
Tonnages entrants 2022	1 337,41	269,82
Taux de refus 2022 (caractérisation)	30,99%	1,89%
Tonnages refus 2022	414,46	5,10
Tonnages sortants 2022	922,94	264,72

Source : données SYTRADEM. Remarque : Il est à noter que la méthodologie de calcul a été modifiée, jusqu'en 2021, le % de refus des emballages communiqué par le SYTRADEM était celui des refus dit « autres indésirables » et n'incluait pas les catégories (Gros de MAG, JRM, Verre, ...)

En parallèle de la hausse des tonnages par rapport à l'année 2020, le taux de refus en 2022 augmente de plus de 10% pour la collecte sélective des emballages ménagers. A l'inverse, concernant le flux papiers, malgré une diminution des tonnages collectés, la qualité du gisement augmente encore et reste bonne avec un taux de refus de seulement 1,89%.

6.2.2 Performance de valorisation globale par rapport aux objectifs nationaux

Le contexte de forte évolution du cadre réglementaire européen et national impacte les objectifs nationaux. Le paquet économie circulaire européen adopté le 22 mai 2018 marque ainsi une nouvelle ambition pour le recyclage et la valorisation, avec des objectifs européens renforcés :

- 55 % des déchets municipaux recyclés en 2025 ;
- 65 % des emballages recyclés d'ici 2025 ;
- 10 % maximum de déchets municipaux mis en décharge d'ici 2035 ;
- Baisse de 50 % des biodéchets en 2030 par une réduction du gaspillage alimentaire.

À l'échelle française, en phase avec les objectifs européens, la feuille de route économie circulaire dite « FREC », présentée le 23 avril 2018 par le Gouvernement, a renforcé le cadre législatif national en proposant 50 mesures.

6.2.3 Performance énergétique des installations

Pour plus d'informations, le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant :

- La capacité de l'installation de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne (72 000 tonnes/an de déchets en mélange) ainsi que ses performances énergétiques (supérieure à 65% et donc justifiables du terme de « valorisation énergétique »).
- Les installations de tri utilisées.

6.3 Résidus de traitement

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant le devenir des résidus de traitement (mâchefers, REFIOM, ferrailles) issus de l'installation de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne ainsi que sur le devenir des refus de tri.



Chapitre 7. Impact environnemental et impact sanitaire

Afin de prévenir ou d'atténuer les effets des opérations de gestion des déchets, préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement, le SIRMOTOM cherche chaque année à étoffer ses opérations de prévention, car les « déchets évités » sont les seuls à avoir une incidence nulle sur l'environnement.

En marge de cette thématique prioritaire, toutes les actions visant à améliorer les performances de tri concourent également à l'objectif de diminution des impacts environnementaux.

Le suivi des consommations et des kilométrages de nos prestataires (collecte PAP et PAV) est actuellement un indicateur pour quantifier l'effet de nos opérations de collecte et leurs évolutions d'année en année.

Evolution des consommations des véhicules de collecte et transport.

Kilométrage total	2018	2019	2020	2021	2022
Km total	176 974 km	180 523 km	197 223 km	196 824 km	202 072 km
Litres gazole total	138 549 Litres	151 050 Litres	170 137 Litres	169 299 Litres	157 813 Litres
Conso moyenne (Litres/100km)	78,29 Litres / 100km	83,67 Litres / 100km	86,27 Litres / 100km	86,02 Litres / 100km	78,10 Litres / 100km

Remarques : L'augmentation des kilomètres total depuis 2019, s'explique notamment par la prestation de collecte des points d'apport volontaire pour laquelle le dépôt du camion de collecte n'est plus situé à Montereau depuis que la société COVED n'est plus en charge de l'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM.

Enfin, concernant l'impact des opérations de traitement, le SIRMOTOM cherche à valoriser le maximum des déchets captés en exploitant l'ensemble des filières existantes (éco-organismes, filières de recyclage, filières de traitements spécialisées...). Le choix d'acteurs locaux permet également, lorsque cela est possible, de limiter les kilométrages liés au transport vers les sites de traitement.

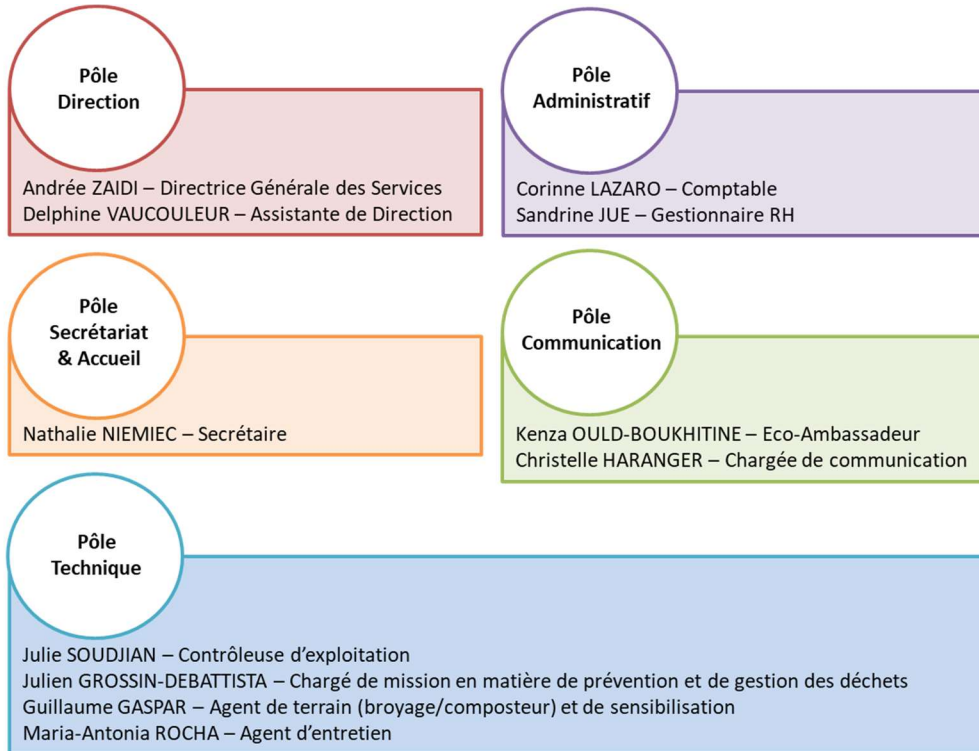




Chapitre 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

8.1 L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM

L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM fin 2022 est composée de 11 agents répartis dans différents services.



8.2 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM

Différents acteurs interviennent dans le processus de la gestion des déchets, au niveau de la pré-collecte, de la collecte et du traitement.

Acteurs de la pré-collecte et de la collecte

Fourniture de contenants

- **CONTENUR SL** (bacs);
- **SULO France** (composteurs);
- **ESE (PAV)** ;

Gestion des contenants et collectes

- **Aubine – Véolia Propreté puis Sepur**
 - Collecte en porte-à-porte ;
 - Exploitation des déchetteries ;
- **COVED puis Sepur :**
 - Collecte des points d'apport volontaire ;
 - Collecte des dépôts sauvages ;
 - Traitement des encombrants ;
- **NAOUI Multi-services** (Collecte des encombrants sur RDV) ;





Acteurs du traitement

SYTRADEM : Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne

- **SOVALEM** (traitement des ordures ménagères par valorisation énergétique) ;
- **VERALLIA** (recyclage du verre) ;

Plateforme de compostage de Samoreau (sapins) ;

ISDND de Champigny-sur-Yonne (encombrants) ;

Déchetteries

- **Terralia** (déchets verts des déchetteries, gravats, terre) ;
- **Ferme de l'Abondance** (déchets verts des déchetteries) ;
- **Phytorestore** (déchets verts des déchetteries) ;
- **REP Moisenay-Fouju** (encombrants) ;
- **Depolia** (gravats) ;
- **Depolia** (batteries) ;
- **Depolia** (cartons) ;
- **Depolia et Erric pneu** (pneumatiques non valorisables) ;
- **Depolia** (plâtre non valorisable) ;
- **Depolia** (plâtre valorisable) ;
- **Sevia** (huiles de friture) ;
- **Depolia** (extincteurs et bouteilles de gaz) ;
- **Derichebourg** (ferrailles) ;
- **Suez** (capsules Nespresso) ;
- **Printerre** (cartouches d'encre) ;
- **Sevia** (huiles de vidange) ;

Eco-Organismes

- **CITEO** (emballages ménagers recyclables et papiers) ;
- **Refashion (ex : EcoTLC)** (TLC) via l'opérateur de collecte Le Relais ;
- **OCAD3E et Ecologic** (D3E) via l'opérateur de collecte SEMAER ;
- **Aliapur** (pneumatiques valorisables) : ERRIC (opérateur de collecte) ;
- **EcoDDS** (déchets ménagers spéciaux) via la SMAB et l'opérateur de collecte CHIMIREC. ;
- **EcoMobilier (meubles)** : Bourgogne recyclage (opérateur de collecte) ;
- **Ecosystem** (tubes néons et lampes) ;
- **Recyl M** (radiographie) ;
- **CorePile** (piles) ;



Chapitre 9. La concertation et la gouvernance

9.1 La communication

La communication et les différentes actions d'informations ont pour objectif de sensibiliser les habitants, que ce soit en termes de prévention, de tri ou de bonne gestion des déchets. Cette communication est réalisée de différentes manières, allant de la simple information technique de proximité aux grandes campagnes de sensibilisation.

9.1.1 Les animations scolaires



Les interventions scolaires proposées par le SIRMOTOM après validation de l'inspection académique, sont adaptables de la classe primaire au collège. Elles durent environ 1h30 et couvrent différentes thématiques (exemple : « Mes déchets à l'école », « Tri et recyclage », « Le compostage » ...).

En 2022, 40 interventions pédagogiques ont été dispensées dans des classes allant du cycle 1 (de la grande section de maternelle au CE2) au cycle 3 (CM1/CM2/6^{ème}) et 1 visite de la déchetterie a eu lieu. Cela représente 953 élèves de 17 établissements répartis sur 7 communes du territoire. Les inscriptions se font sur demande des professeurs par le biais d'un formulaire en ligne sur le site internet du syndicat.

9.1.2 La communication en porte-à-porte

En 2022, les ambassadeurs du tri ont continué à sensibiliser les usagers en porte à porte. Les actions étaient ciblées sur des :

- Contrôles de la collecte sélective suivi d'informations sur les bonnes pratiques de tri en direction des habitants pour diminuer les refus de tri et augmenter les tonnages de la collecte ;
- Interventions directement auprès des usagers pour des problèmes particuliers (heure de dépôt et enlèvement des bacs sur la voie publique, stationnement de véhicule gênant le passage des camions de collecte) ;
- Sensibilisations à la bonne utilisation des sites d'apport volontaire (bornes enterrées et semi-enterrées) dans le cadre, notamment, du plan de modernisation des points d'apport volontaire.



Boitage près du Parc des Noues à Montereau-fault-Yonne



9.1.3 Les autres actions de communication

Fin 2022, en amont du passage à l'extension des consignes de tri à compter du 1^{er} janvier 2023, le SIRMOTOM a communiqué auprès des collectivités de son territoire notamment au cours de trois réunions d'informations avec les élus référents des 39 communes, les bailleurs sociaux, responsables de structures associatives locales.



Le SIRMOTOM a proposé également en 2022 des stands d'informations sur différentes thématiques :

- Un accompagnement logistique (gants, bacs de collecte, supports d'information et goodies) des associations et structures organisatrices d'un ramassage de déchets.
- La formation au compostage des agents de collectivité nouvellement dotée de composteur.
- La sensibilisation au tri des déchets ou au compostage par le biais de stands lors de manifestations locales comme le troc aux plantes à Thoury-Férottes, la « St Germ' Nature » à Saint-Germain-Laval, la journée du centre socioculturel de Varennes-sur-Seine.



*Fête de printemps et ramassage de déchets
Vouix - 16 avril 2022*



*Lycée Flora Tristan - Nouveau site de compostage
Varennes-sur-Seine*



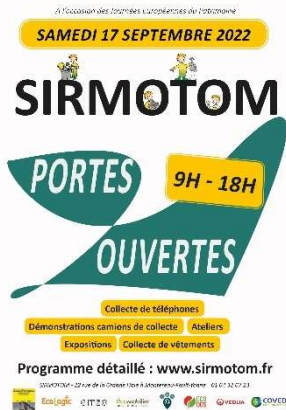
*St Germ'Nature
St Germain Laval - 6 juillet 2022*



*Journée du centre socioculturel
Varennes-sur-Seine - 16 mai 2022*



Trois grandes actions de sensibilisation marquent cette année 2022 :



La journée "portes ouvertes" du syndicat le 17 septembre 2022 s'est déroulée à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. Toute la journée, les visiteurs ont découvert les différentes solutions d'évacuation ou de réduction des déchets avec une collecte de smartphones, de vêtements et chaussures, des ateliers pour toute la famille, des démonstrations des camions de collecte et de broyage de déchets verts, un « repair café » spécial vélo, un stand d'informations sur les services du SIRMOTOM, la dotation de collecteur d'huile alimentaire usagée et de modulo pour le tri (petit bac jaune), avec une nouveauté cette année : une mini déchetterie pour jouer en famille et tester ses connaissances.

Les ateliers « faire soi-même » se sont poursuivis durant l'année 2022 soit au siège du SIRMOTOM (sur inscription préalable), soit hors les murs, soit lors de stands durant les manifestations locales (participation libre). Une communication était réalisée en amont de chaque atelier avec la mise à disposition d'un livret d'informations le jour « J ». Différentes thématiques ont été proposées en 2022 : les pastilles de lave-vaisselle « faite maison », les produits ménagers au naturel, l'emballage cadeau « furoshiki », le couvrant en tissu « bee wrap », la customisation de meubles et d'objets, l'éponge en tissu « tawashi », la couture créative, les couches lavables. A chaque atelier, les consignes de tri de façon globale étaient rappelées aux participants.



Le SIRMOTOM a lancé une nouvelle opération baptisée « défi zéro déchet » dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. 14 foyers volontaires ont relevé le défi de réduire leurs déchets à partir de septembre 2022 en modifiant leurs habitudes de consommation. Leurs progrès étaient mesurés à travers des pesées hebdomadaires. Ils ont bénéficié d'un accompagnement durant six mois du SIRMOTOM avec des ateliers sur divers sujets. Un plan de communication avait été mis en place : création d'une affiche diffusée sur de multiples canaux d'informations pour le recrutement des foyers, invitation à la soirée de lancement de l'opération, préparation des kits de réduction des déchets, lettre d'informations ...



9.1.4 Les outils de communication

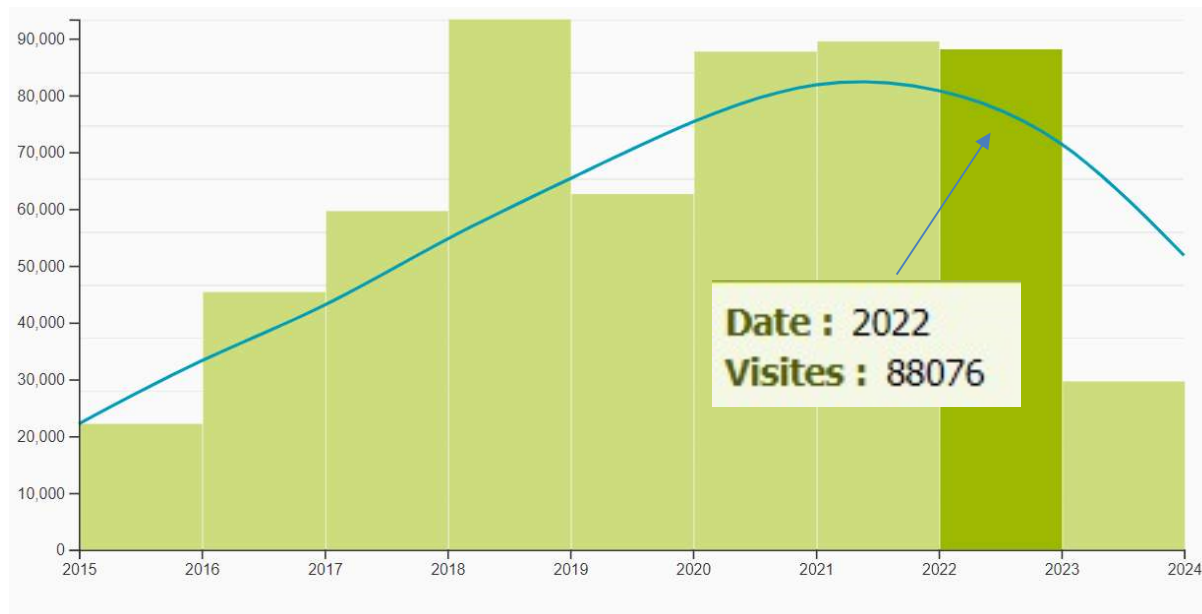
Site internet

Le SIRMOTOM dispose d'un site internet qui a pour objectifs d'informer de façon globale de l'actualité du syndicat (horaires des déchetteries, nouveautés, temps forts...). Il permet également aux usagers de s'inscrire via les formulaires en ligne, pour bénéficier de certains services du syndicat (bac de collecte, composteur, service de broyage à domicile, interventions pédagogiques...).



Le nombre de visite sur le site web a légèrement diminué : 88 076 en 2022 contre 89 475 en 2021. La page la plus populaire est toujours celle des « News » avec près de 67% du trafic sur le site, d'où l'importance de publier de l'information au quotidien.

Evolution globale du nombre de visite par an du site internet du SIRMOTOM



En complément des mises à jour quotidiennes, le site internet a subi des changements significatifs concernant le contenu des informations sur les consignes de tri (en amont de l'extension des consignes à compter du 1^{er} janvier 2023) et les solutions d'évacuation des encombrants qui ont évolué.



Le « Journal de Tom »

Il n'y a pas eu de parution de la publication intitulée le « Journal de Tom » en 2022 en raison des nouveaux axes de communication inhérents, entre autres, à l'extension des consignes de tri à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les réseaux sociaux

Quotidiennement, le profil Facebook® est alimenté d'informations pratiques (astuces pour réduire ses déchets, conseils pour trier ses déchets, les évènements du SIRMOTOM...).

Les supports de communication

Les supports de communication du SIRMOTOM sont relativement variés. Ils se déclinent en fonction du public et des objectifs (sensibilisations, informations, inscriptions). Sur le terrain, des sacs de pré-collecte, guides de tri, autocollants stop-pub ou « goodies » à l'effigie du syndicat, sont distribués aux usagers. Sur les bacs de tri et les nouveaux points d'apport volontaire, des adhésifs avec les consignes de tri sont apposés. Enfin, des expositions thématiques déjà éditées en grand format servent de support aux différentes actions de communication et de prévention. Elles peuvent être prêtées aux collectivités et établissements scolaires qui le demandent.

Les médias locaux

Les informations relatives aux services proposés par le SIRMOTOM sont relayées par différents médias locaux afin de les rendre facilement accessibles au grand public (exemple : radio Oxygène).

Le relai d'informations par les collectivités territoriales

Lors de chaque action en direction du grand public, un kit de communication est transmis à l'ensemble des communes et intercommunalités (flyers et affiches, communiqués pour les journaux communaux, textes calibrés pour les panneaux lumineux, vidéo). Fin 2022, un kit « nouvelles consignes de tri » a été réalisé et envoyé en amont du passage en extension des consignes de tri dès le 1^{er} janvier 2023.

Nouveauté : la lettre mensuelle « défi zéro déchet »

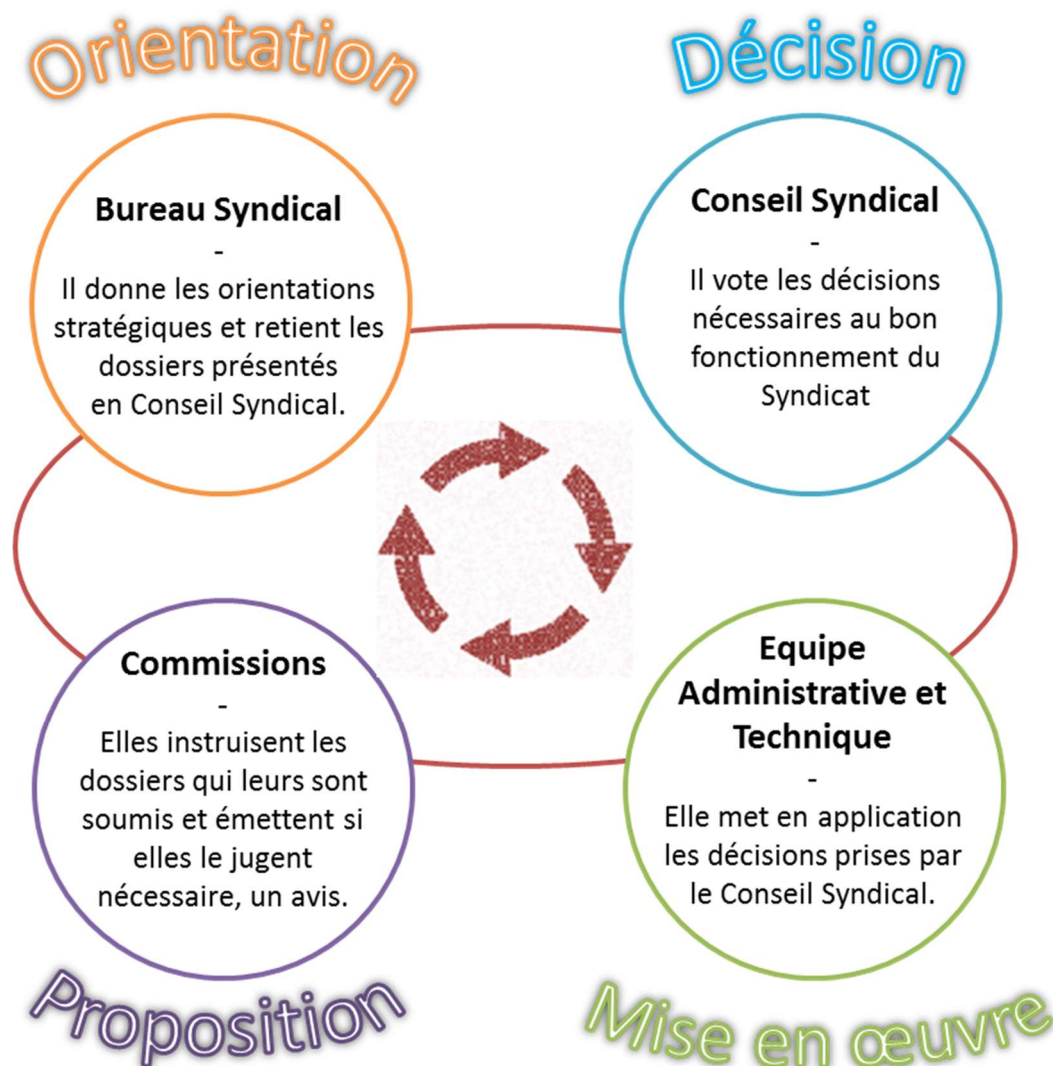


Durant les six mois de l'opération « défi zéro déchet », une lettre numérique mensuelle était envoyée aux participants, avec des supports d'informations de type vidéo et illustration. Cet outil de communication permettait de créer du lien avec les participants et de faire un rappel pour l'envoi des pesées des déchets mais également des prochains ateliers « faire soi-même ».



9.2 Organisation

Le fonctionnement du SIRMOTOM repose sur trois instances politiques différentes : le conseil syndical, le bureau syndical et les commissions spécialisées. Ces instances sont complétées par l'équipe administrative et technique composée des agents du SIRMOTOM.



9.2.1 Le conseil syndical

Le syndicat est présidé depuis le 18 septembre 2020 par Monsieur Yves JEGO. Il est administré par un conseil syndical composé de 60 délégués (et d'autant de suppléants) issus des conseils communautaires des collectivités adhérentes. C'est l'organe délibérant, il se réunit à chaque fois que cela est nécessaire, et au minimum 2 fois par an (1 fois par semestre).



9.2.2 Le bureau syndical

Le nouveau bureau syndical a été élu le 18 septembre 2020 parmi les délégués du conseil syndical.

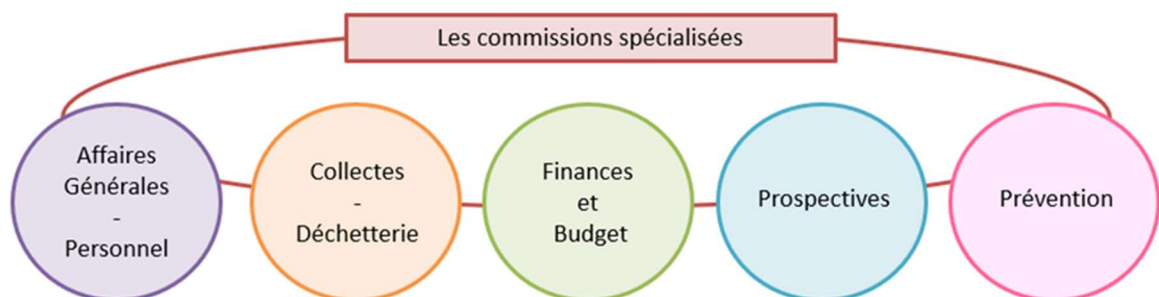
Sa composition est détaillée dans le tableau ci-après.

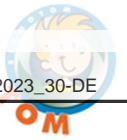
Composition du bureau syndical du SIRMOTOM

Fonction	Elus
Président :	M. Yves JEGO
Vice-Présidents	M. Vincent CHIANESE, 1 ^{er} Vice-Président en charge des Finances et du Budget
	M. Lionel VALLEE, 2 ^{ème} Vice-Président en charge des Affaires Générales - Personnel
	Mme. Christina QUERMELIN, 3 ^{ème} Vice-Présidente en charge de la Prévention
	M. Michel MARTI, 4 ^{ème} Vice-Président en charge des Collectes - Déchetteries
	M. Frédéric FONTAINE, 5 ^{ème} Vice-Président en charge des Prospectives
Secrétaire	Mme. Sabrina LATIL
Secrétaire-adjoint	Mme. Sarah HUSSON
Assesseurs :	M. Romain SENOBLE
	M. Casimir CHEREAU
	M. Denys MARTIN
	Mme. Sandrine GENTET
	Mme. Virginie VOLLEREAU
	M. Michel PATY
Délégué auprès du Président :	M. Michel FONTAN

9.2.3 Les commissions

Les commissions spécialisées sont au nombre de cinq (« Affaires générales – Personnel », « Collectes – Déchetterie », « Finances et budget », « Prospectives » et « Prévention »). Leurs membres sont désignés au sein du conseil syndical afin d'instruire les dossiers qui leur sont soumis et relevant de leur spécialité.





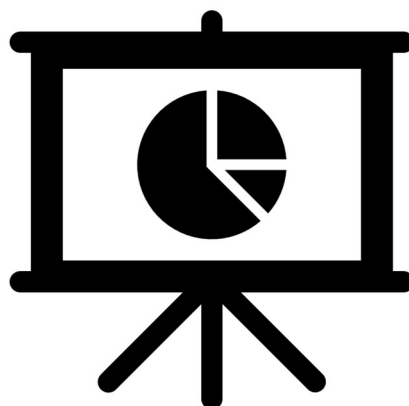
Partie 2 – Les indicateurs financiers

De quoi parle-t-on ?

La gestion des déchets a beaucoup évolué ces dix dernières années (développement des collectes séparées, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, lois Grenelle 1 et 2, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc.), ce qui a conduit à une approche économique de la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets plus complexe. Dans ce contexte, les coûts de la gestion des déchets sont devenus une préoccupation pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions à venir, sur la manière de maîtriser les coûts et sur la façon de les financer.

Les obligations réglementaires pour le rapport annuel concernent à la fois l'expression des dépenses et des recettes du service.

Des outils et des méthodes existent pour guider le syndicat dans sa connaissance des coûts. La comptabilité analytique, adaptée, permet de viser la finesse de la connaissance. Elle est désormais mise en œuvre pour le service public de prévention et de gestion des déchets. Le SIRMOTOM a adopté sa mise en place en novembre 2016 permettant sa mise en œuvre sur l'année 2017. L'année 2018 était donc la première année complète permettant d'ajuster la connaissance des coûts. En effet, par rapport à la comptabilité générale, dont elle emprunte les données de départ, la comptabilité analytique se distingue techniquement par le fait qu'en plus de l'enregistrement des charges en fonction de leur nature, ces dernières sont ensuite ventilées par destination ou fonction. Actuellement en cours d'appropriation, ce nouvel outil fait également l'objet d'un accompagnement de l'ADEME auprès des collectivités d'Île-de-France, pour leurs permettre d'explicitier les coûts de gestion des déchets et leurs évolutions, de manière bien plus concrète, à travers un outils appelé « matrice des coûts ».





Chapitre 10. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets sont rappelées ci-après afin de permettre une meilleure compréhension des éléments économiques et financiers présentés dans la suite de cette partie.

Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets

	Ordures ménagères résiduelles	Verres	Papiers graphiques	Emballages ménagers	Encombrants	Déchetteries (hors gravats) (inclus les tonnages d'encombrants en PaP)	TLC (Textiles, Linge, Chaussures)	Sapins	Papiers administratifs
Mode d'organisation	PaP et AV	AV	AV	PaP et AV	PaP	AV	AV	AV	PaP
Fréquences	1 à 3 fois par semaine	-	-	1 fois par semaine	1 fois par trimestre	-	-	1 fois par an	1 fois par trimestre
Tonnage collecté	17 226,79	1 069,64	267,14	1 333,50	310,44	8 272,55	166,02	18,50	7,74
Kg/ hab (SIRMOTOM)	307,48	19,09	28,57	5,54	137,28	3,43			
Kg/ hab (IDF)	275,00*	21,00*	38,40*	27,00*	70,50*, ***	20,50**			
Ecart / ratio IDF	32,48	-1,91	-9,83	-15,85	66,78	-17,07			
Collecte	SIRMOTOM								
Traitement	Délégation au SYTRADEM								

PaP : porte-à-porte / AV : apport volontaire.

Population municipale 2019 du SIRMOTOM en vigueur au 1^{er} janvier 2022 : 56 026 habitants (INSEE).

* Données IDF : Rencontre technique DMA • données 2020 © ORDIF • mai 2022.

** Données IDF : Inclus la collecte des déchets verts hors déchetterie.

*** Les données IDF et SIRMOTOM sont difficilement comparables. La méthode de calcul est différente car les tonnages des services techniques des communes et des déchets des professionnels sont inclus pour le SIRMOTOM.



10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées

Principales prestations rémunérées à des entreprises et syndicats.

Entreprise / syndicat	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations (€)	Evolution n/n-1
Sytradem	Contribution au SYTRADEM - (englobe le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables, le remboursement des emprunts du centre de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne, de l'ancien centre de tri de Nangis ainsi que le fonctionnement du syndicat).	Adhésion	Sans objet	3 638 666,70 €	2,69 %
Smetom-Geeode	Participation aux frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE	Convention, annuelle	Sans objet	174 763,11 €	55,69 %
Aubine - Veolia propreté *	Contrat de collecte LOT1 - Collecte en PaP, entretien et maintenance des bacs	MP, 7 ans	2022	2 708 185,11 €	-5,52 %
Sepur	Contrat de collecte PaP *	MP, 8 ans	2030	156 000,00 €	Sans objet
Coved *	Contrat de collecte LOT2 - Rechargement, transport et mise en décharge des encombrants	MP, 7 ans	2022	45 113,42 €	-58,09 %
Coved *	Contrat de collecte LOT3 - Collecte en PAV et entretien maintenance des colonnes	MP, 7 ans	2022	227 929,35 €	18,74 %
Sepur	Contrat de collecte PAV *	MP, 8 ans	2030	24 000,00 €	Sans objet
Coved	Contrat de collecte LOT4 - Nettoyage des dépôts sauvages	MP, 7 ans	2022	8 852,48 €	78,19 %
Aubine – Véolia propreté *	Exploitation des déchetteries *	MP, 5 ans	2025	1 180 737,76 €	4,23 %
Depolia *	Convention de collecte et de traitement des récipients sous pression et convention d'apport de l'amiante intégré *	Prestation	Sans objet	39 044,80 €	90,19 %
NAOUI-Multi-servcies	Collecte des encombrants sur RDV	Prestation	Sans objet	32 350,00 €	Sans objet

MP : Marché public.

* Rattachements de charge inclus



Chapitre 11. Budget, coût du service et financement

Le SIRMOTOM, en tant que syndicat mixte fermé et comme toute administration, présente un budget constitué de dépenses de fonctionnement et d'investissement mais également de recettes liées aux contributions de ses adhérents et aux recettes diverses liées à ses activités. Dans ce chapitre, l'objectif est de lister et d'expliquer les dépenses et recettes du syndicat liées à l'exercice 2022. L'ensemble des éléments financiers présentés ci-après sont extraits du compte administratif 2022 et les rattachements de charges (dépenses de fonctionnement) et de produits (recettes de fonctionnement) sont pris en considération.

- Dépenses de fonctionnement 2022 : 9 308 274,36 €
Dont 231 074,71 € d'opérations d'ordre
- Dépenses d'investissement 2022 : 778 709,17 €
- Recettes de fonctionnement 2022 : 9 711 776,06 €
- Recettes d'investissement 2022 : 430 091,74 €
Dont 231 074,71 € d'opérations d'ordre

Pour information, les opérations d'ordre telles que les dotations aux amortissements (acquisitions de biens) ne sont pas détaillées dans la suite de ce chapitre.

Pour rappel, le compte administratif présente des dépenses dont les montants inscrits sont en TTC pour les non-recyclables (TVA non récupérable), et en HT pour les recyclables (TVA récupérable). En ce qui concerne les dépenses liées à la fois aux non-recyclables et aux recyclables dites « dépenses mixtes », les montants inscrits sont calculés à partir du montant TTC auquel est appliqué un taux de TVA proratisé (selon un coefficient de déduction) permettant une récupération partielle de TVA.

La contribution demandée aux 5 communautés de communes (39 communes), pour lesquelles le SIRMOTOM exerce sa compétence, est basée sur un calcul au prorata des habitants du territoire des communautés de communes par rapport à la population totale du SIRMOTOM (56 821 habitants, Recensement 2019 entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022).

ANNEE	POPULATION TOTALE	PARTICIPATION DES COMMUNES	COÛT / HAB.	EVOLUTION en % du COÛT / HAB.
2008	49 942	6 450 172,36 €	129,15 €	
2009	50 562	7 926 485,96 €	156,77 €	21,38%
2010	50 860	7 926 877,80 €	155,86 €	-0,58%
2011	50 643	7 927 016,44 €	156,53 €	0,43%
2012	50 930	7 927 081,40 €	155,65 €	-0,56%
2013	51 659	7 927 169,72 €	153,45 €	-1,41%
2014	51 727	7 134 451,92 €	137,93 €	-10,12%
2015	52 044	7 178 168,70 €	137,93 €	0,00%
2016	52 746	6 547 492,85 €	124,13 €	-10,00%
2017	54 091	6 714 315,83 €	124,13 €	0,00 %
2018	54 770	6 798 600,10 €	124,13 €	0,00 %
2019	55 277	7 547 521,58 €	136,54 €	10,00 %
2020	55 838	7 624 120,52 €	136,54 €	0,00 %
2021	56 290	7 762 953,90 €	137,91 €	1,00 %
2022	56 821	8 619 745,70 €	151,70 €	10,00 %

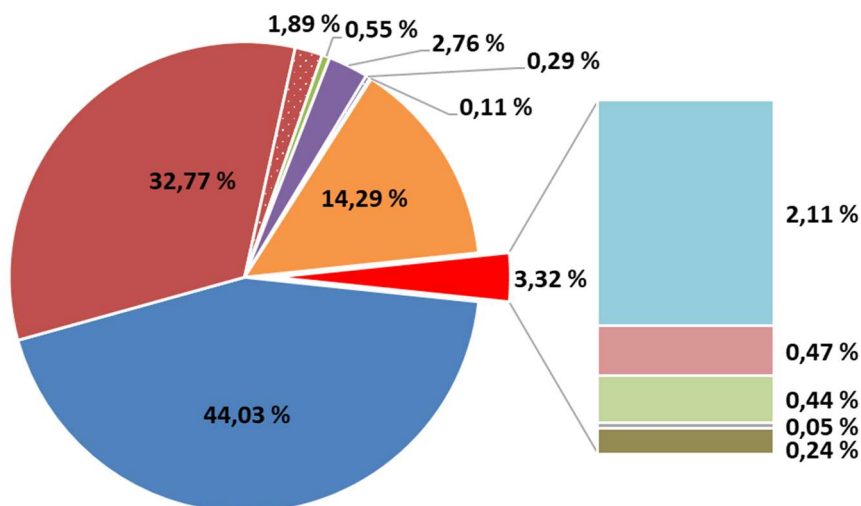


11.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux coûts des services et missions confiées aux prestataires, aux prestations de conseil, aux frais d'administration générale, aux frais de personnel et de gestion des projets réalisés par le syndicat.

11.1.1 Prestations de services

Les principales prestations de services 2022 sont liées à la contribution versée au SYTRADEM (qui englobe le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages, le remboursement des emprunts du centre de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne et de l'ancien centre de tri de Nangis et le fonctionnement du Syndicat de traitement), au contrat de collecte en porte-à-porte (LOT 1 Aubine – Véolia Propreté de Janvier à Novembre puis SEPUR en Décembre) et à l'exploitation des déchetteries (Aubine – Véolia propreté). Enfin, les contrats de collecte (encombrants, PAV) et diverses prestations (accès aux déchetteries du SMETOM-GEEODE, contrat Depolia, système SOS encombrants) complètent cette liste dont le montant total est de 8 263 977,29 €.



Coûts des prestations de services

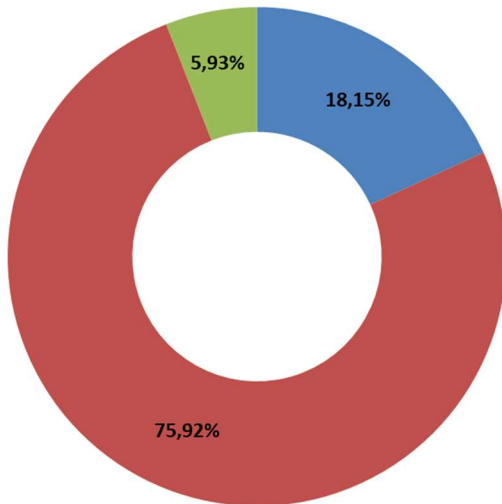
Prestations de services	Montant
Contribution SYTRADEM	3 638 666,70 €
Contrat de collecte LOT1 - AUBINE - Collecte PaP	2 708 185,11 €
Contrat de collecte - SEPUR - Collecte PaP*	156 000,00 €
Contrat de collecte LOT2 - COVED - Rechargement/Transport Encombrants	45 113,42 €
Contrat de collecte LOT3 - COVED - Collecte PAV	227 929,35 €
Contrat de collecte - SEPUR - Collecte PAV *	24 000,00 €
Contrat de collecte LOT4 - COVED - Déchets sauvages	8 852,48 €
Exploitation des déchetteries - AUBINE *	1 180 737,76 €
Participation aux frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE	174 763,11 €
Contrat Depolia (collecte extincteurs/bouteilles de gaz/convention amiante)*	39 044,80 €
Encombrants sur RDV / WASTER	36 670,00 €
Collectes exceptionnelles, location de bennes (ERRIC), livraison de PAV (ESE)	3 912,06 €
Etude "Tri à la source des Biodéchets" (NALDEO/ALCHIMISTES/ECOCIVICOM)	20 102,50 €
Total	8 263 977,29 €

* Rattachements de charges inclus.



11.1.2 Prestations de conseil

Trois types de prestations de conseil ont été réalisées en 2022. Elles concernent l'assistance juridique, l'assistance financière et l'assistance technique d'un architecte pour l'établissement de plans. Leur montant total est de 66 435,76 €.



Coûts des prestations de conseil

Prestations de conseil	Montant
Assistance financière	8 342,10 €
Assistance juridique	24 802,05 €
Architecte (réalisation de plans)	3 940,20 €
Total	66 435,76 €

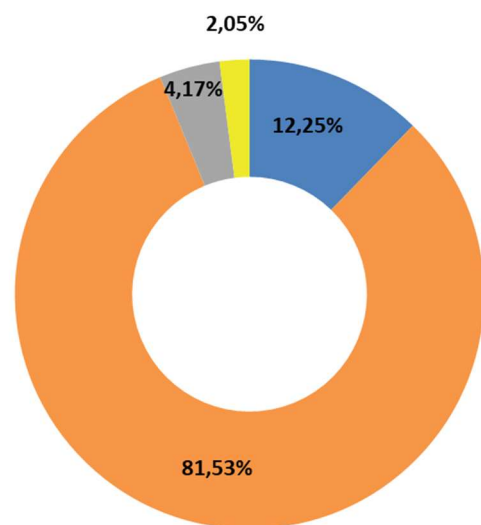
11.1.3 Frais d'administration et charges techniques

Les frais de fonctionnement se répartissent en quatre catégories principales parmi lesquelles les charges de « personnel et élus » représentent la part la plus importante (81,53 % des frais). Les autres dépenses se répartissent entre les charges de structure et les charges liées aux projets de communication et de prévention. Leur montant total est de 746 786,60 €.

Coûts des frais de fonctionnement

Frais de fonctionnement	Montant
Charges de structure	91 491,70 €
Personnel, élus	608 841,65 €
Communication *	31 163,25 €
Projets de réduction des déchets	15 290,47 €
Total	746 786,60 €

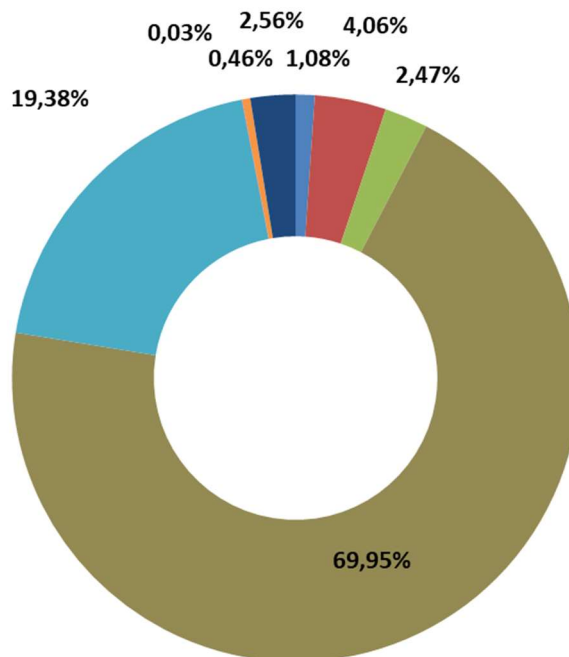
* Rattachements de charges inclus.





11.2 Dépenses d'investissement

En 2022, le SIRMOTOM a investi dans la fourniture de bacs de précollecte, de composteurs et de matériel informatique, d'acquisitions diverses et des dépenses liées aux petits travaux d'entretien sur les déchetteries ou le bâtiment administratif. Le reste des investissements concerne le projet de modernisation des PAV du territoire, le projet d'extension/rénovation de la déchetterie de Montereau-fault-Yonne, l'aide aux communes pour l'achat de dispositif de vidéoprotection/pièges photographiques dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages de déchets et l'amortissement des subventions d'investissement. Avec 767 338 euros, la réalisation de la première tranche du projet de modernisation des PAV représente à elle seule 89,44% des dépenses d'investissement de l'année 2022.



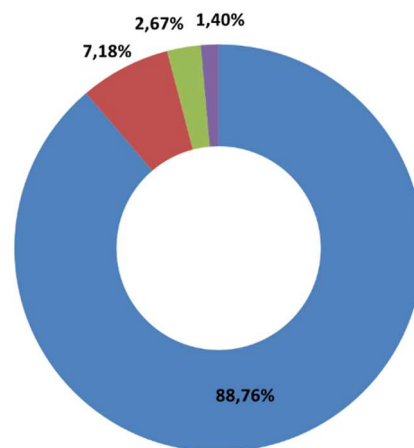
Coûts des investissements

Dépenses d'investissement	Montant
Fournitures de pré-collecte (Bacs) - CONTENUR	8 435,58 €
Fournitures de composteurs individuels - SULO France	31 635,36 €
Fournitures diverses	19 262,96 €
Cession licences (logiciel - JVS MAIRISTEM)	11 772,84 €
Fourniture de matériel (coffre)	257,36 €
Achat ordinateurs	3 032,76 €
Waster (application covoiturage déchets)	4 200,00 €
Projet PAV	544 674,28 €
AMO/MOE PAV - SAFEGE	30 021,45 €
Missions complémentaires - PAV	2 770,08 €
Fournitures des PAV - ESE France	118 117,05 €
Reprise/recyclage colonnes aériennes - ESE FRANCE	288,34 €
Dévoiement réseaux (Orange/Xp fibre)	16 158,63 €
Travaux GC PAV - COLAS IDFN	377 318,73 €
Projet Déchetterie MFY	150 918,52 €
Missions complémentaires - Déchetterie MFY	79 321,60 €
MOE - Projet déchetterie MFY - CABINET MERLIN	66 676,68 €
MOE - Projet déchetterie MFY - AT&E	4 920,24 €
Aide communes - Subvention dispositif de vidéoprotection anti-dépôt sauvage	234,00 €
Autres - Travaux divers SIRMOTOM & déchetteries	3 593,72 €
Amortissement des subventions d'investissement	19 954,75 €
Total	778 709,17 €



11.3 Recettes de fonctionnement

Au cours de l'année 2022, les recettes de fonctionnement perçues par le syndicat se répartissent entre les participations des communautés de communes, les soutiens des éco-organismes, la valorisation des matériaux, des aides/subventions et d'autres recettes dont le détail est listé dans le tableau suivant.



Recettes de fonctionnement

Recettes	Montant
Participations des communautés de communes	8 619 745,70 €
Soutiens Eco-Organismes	697 248,82 €
ECODDS	4 893,76 €
CITEO / ECOEMBALLAGES - Reversement SYTRADEM	659 457,28 €
ECO MOBILIER	23 013,23 €
ECOLOGIC	4 245,35 €
RECYCLM	90,00 €
ECO TLC	5 549,20 €
Matériaux / Valorisation	259 153,70 €
ACTECO - ACIERS	21 659,08 €
DERICHEBOURG - FERAILLES	62 573,37 €
AUBINE – PAPIERS ADMINISTRATIFS	648,70 €
ACTECO – EMB MENAGERS : Alu, cartonnettes, plastiques	120 240,73 €
ACTECO - PAPIERS	23 742,40 €
VERALLIA ST GOBAIN - VERRE	16 222,18 €
COVED Matériaux triés – EMB MENAGERS : briques alimentaires	122,50 €
OCAD3E - D3E	13 212,50 €
DEPOLIA BATTERIE	732,24 €
SOS encombrants (Encombrants sur RDV)	5 880,00 €
Autres remboursements	2 139,94 €
Autres remboursements	92 806,00 €
Dépôts des professionnels en déchetteries	10 084,88 €
Dotations aux amortissements des subventions d'investissement	19 954,75 €
Régie multi-services (broyage, poules, cartes déchetteries, ...)	3 080,00 €
FC TVA	1 682,27 €
Total	9 711 766,06 €

11.4 Recettes d'investissement

Les versements du FCTVA 2021 (dépenses 2020) et du FCTVA 2022 (dépenses 2021) du SIRMOTOM sont intervenus sur l'année 2022 pour un montant total de 55 592,39 euros. A cela s'ajoute un acompte de 143 424,64 euros de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et perçue suite à la réalisation d'une partie des travaux d'implantation de PAV (tranche 1 des travaux).



11.5 Comptabilité analytique

Depuis 2017, le SIRMOTOM met en place un outil de comptabilité analytique. Il est intéressant de faire un focus sur l'année 2022 qui semble confirmer la stabilité du système et permet de s'approprier la comptabilité du SIRMOTOM d'une nouvelle façon.

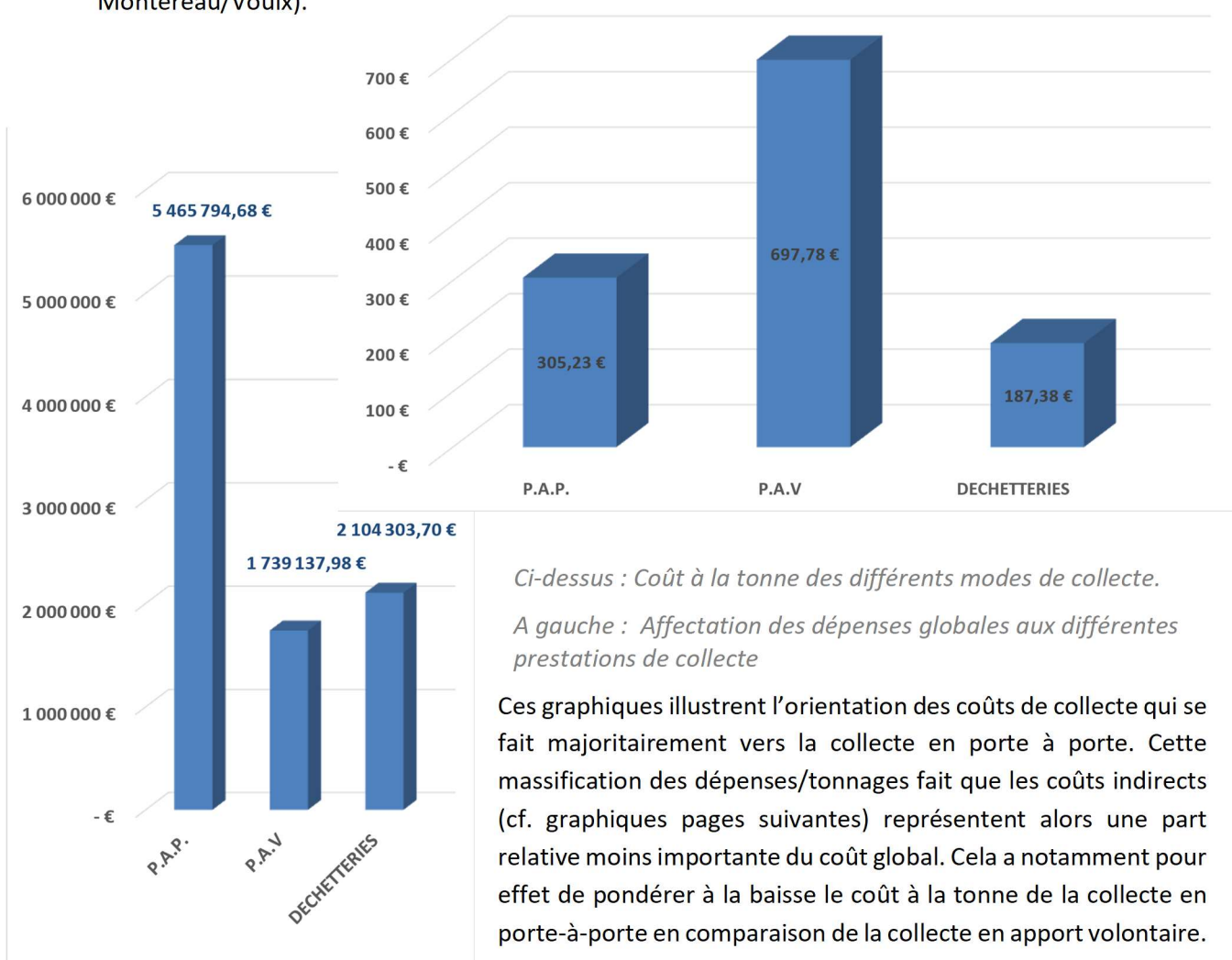
A noter toutefois, la comptabilité analytique diffère de la comptabilité classique sur plusieurs points dont certains entraînent d'importantes différences qu'il est nécessaire de bien identifier :

- Prise en compte de l'amortissement des bâtiments à travers la notion de charges supplétives ;
- Contrairement au compte administratif, les dépenses des marchés de collecte et d'exploitation des déchetteries sont intégrées pour la période janvier/décembre ;
- Rattachements de charges et de produits non inclus ;

Montants avec taux de TVA recalculés (HT pour les recyclables car récupération de la TVA, taux de TVA proratisée pour les dépenses mixtes car récupération d'une partie de la TVA seulement et TTC pour les non recyclables car aucune récupération de la TVA).

Ventilation sur les différents modes de collecte :

En 2022, la ventilation des dépenses est affectée selon la répartition illustrée ci-après sur les différents modes de collectes (PAP : porte-à-porte ; PAV : Points d'apport volontaire ; Déchetteries Montereau/Voulx).

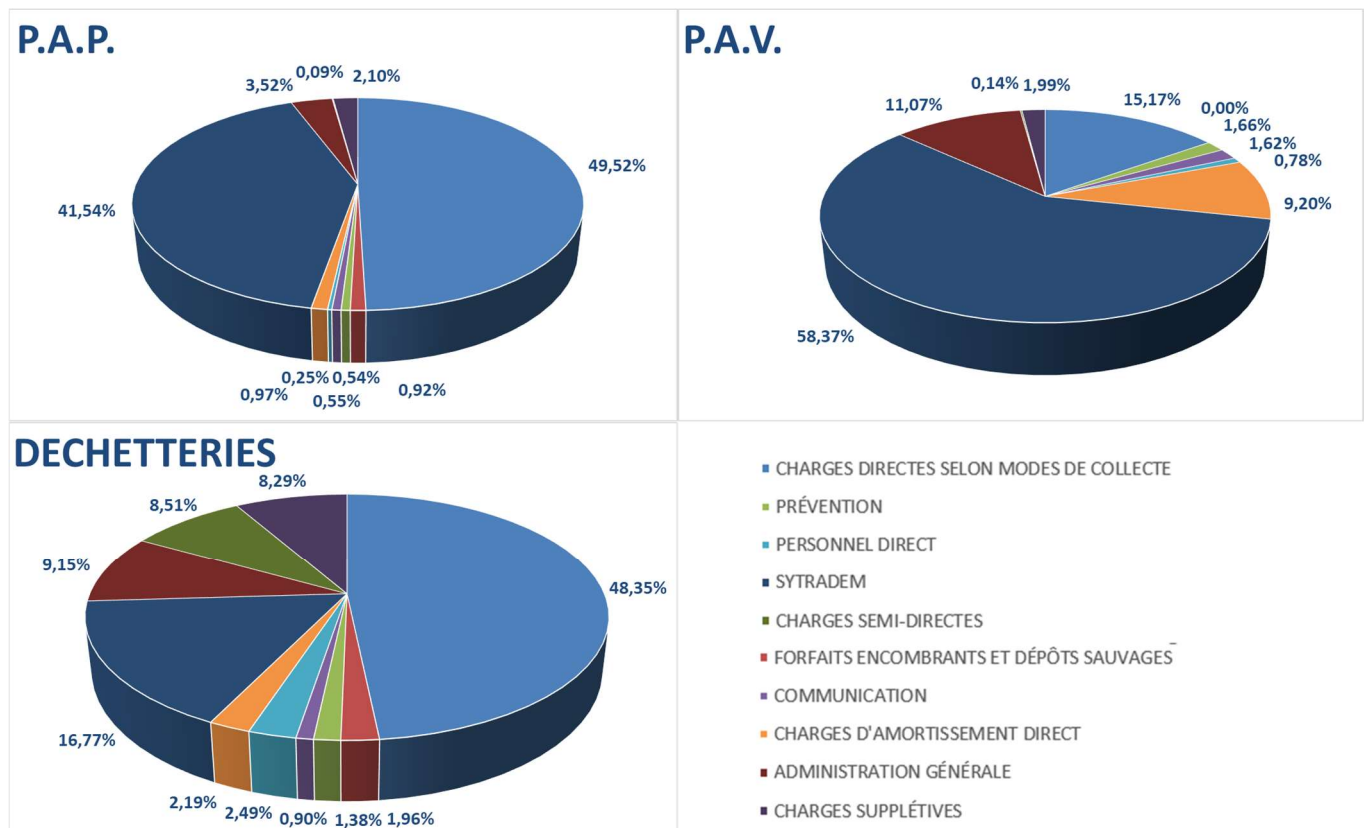




Plus en détails, ci-dessous, le tableau et les trois graphiques illustrent également la répartition des dépenses selon les différents postes pour chacun des modes de collecte.

	P.A.P.	P.A.V.	DÉCHETTERIES
Charges directes selon modes de collecte	2 706 779,93 €	263 861,66 €	1 017 533,43 €
Forfaits encombrants et dépôts sauvages	50 230,33 €	- €	41 226,69 €
Prévention	29 325,16 €	28 128,12 €	29 037,38 €
Communication	29 791,93 €	28 915,54 €	18 889,27 €
Personnel direct	13 505,21 €	13 505,21 €	52 387,26 €
Charges d'amortissement direct	53 279,79 €	159 919,46 €	46 075,66 €
Sytradem	2 270 528,02 €	1 015 188,01 €	352 950,67 €
Administration générale	192 598,76 €	192 598,76 €	192 598,76 €
Charges semi-directes	4 799,95 €	2 416,45 €	179 162,51 €
Charges supplétives	114 955,60 €	34 604,78 €	174 442,08 €
TOTAL	5 465 794,68 €	1 739 137,98 €	2 104 303,70 €

Tableau et graphiques : Répartition des dépenses selon les postes pour les différents modes de collecte



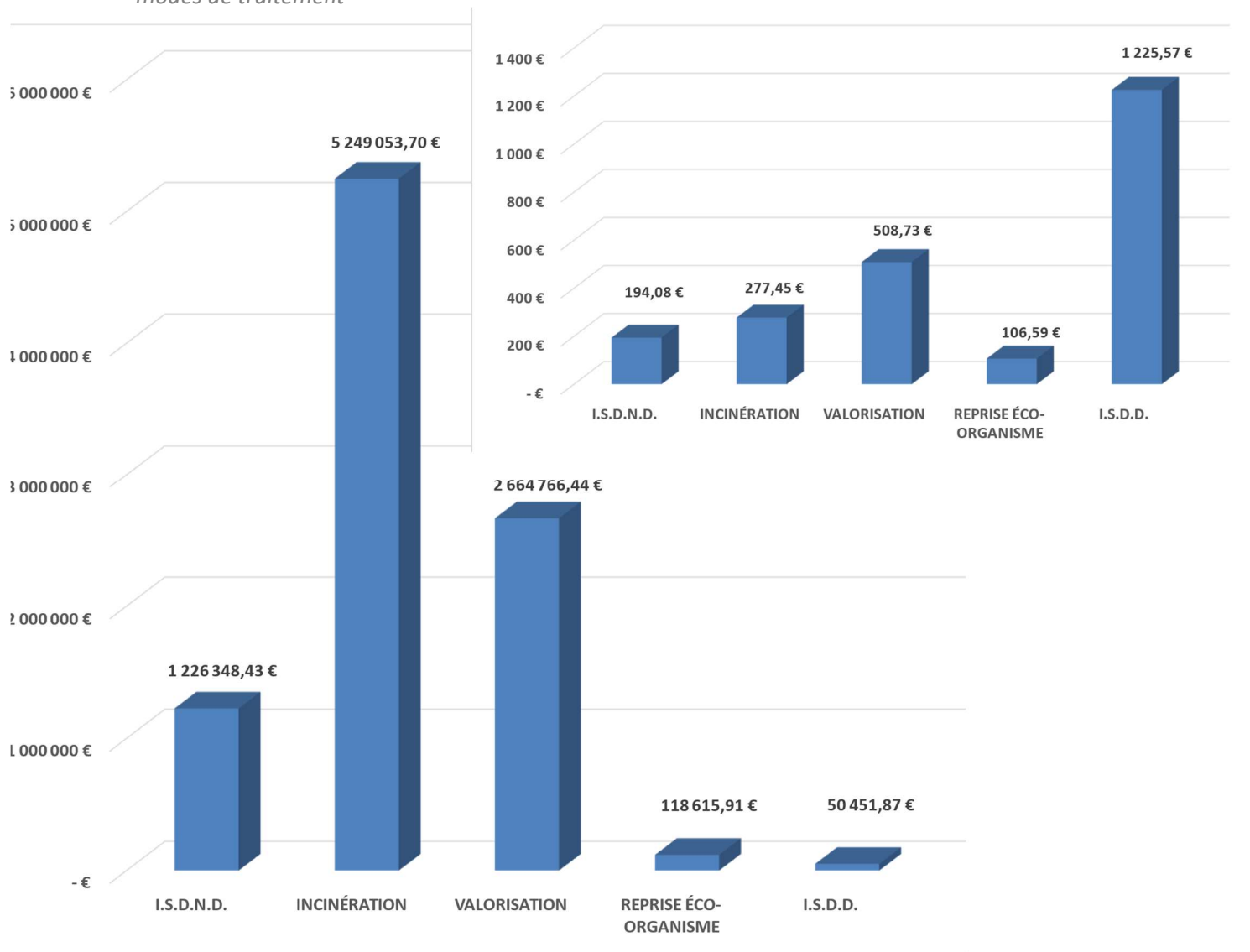


Ventilation sur les différents modes de traitement :

Un des intérêts de la comptabilité analytique est également de permettre d’obtenir le coût, global ou à la tonne, de chacun des modes de traitement (collectes comprises). Ces données sont présentées dans les deux graphiques suivants :

A gauche : Coût global des différents modes de traitement

A droite : Coût à la tonne des différents modes de traitement



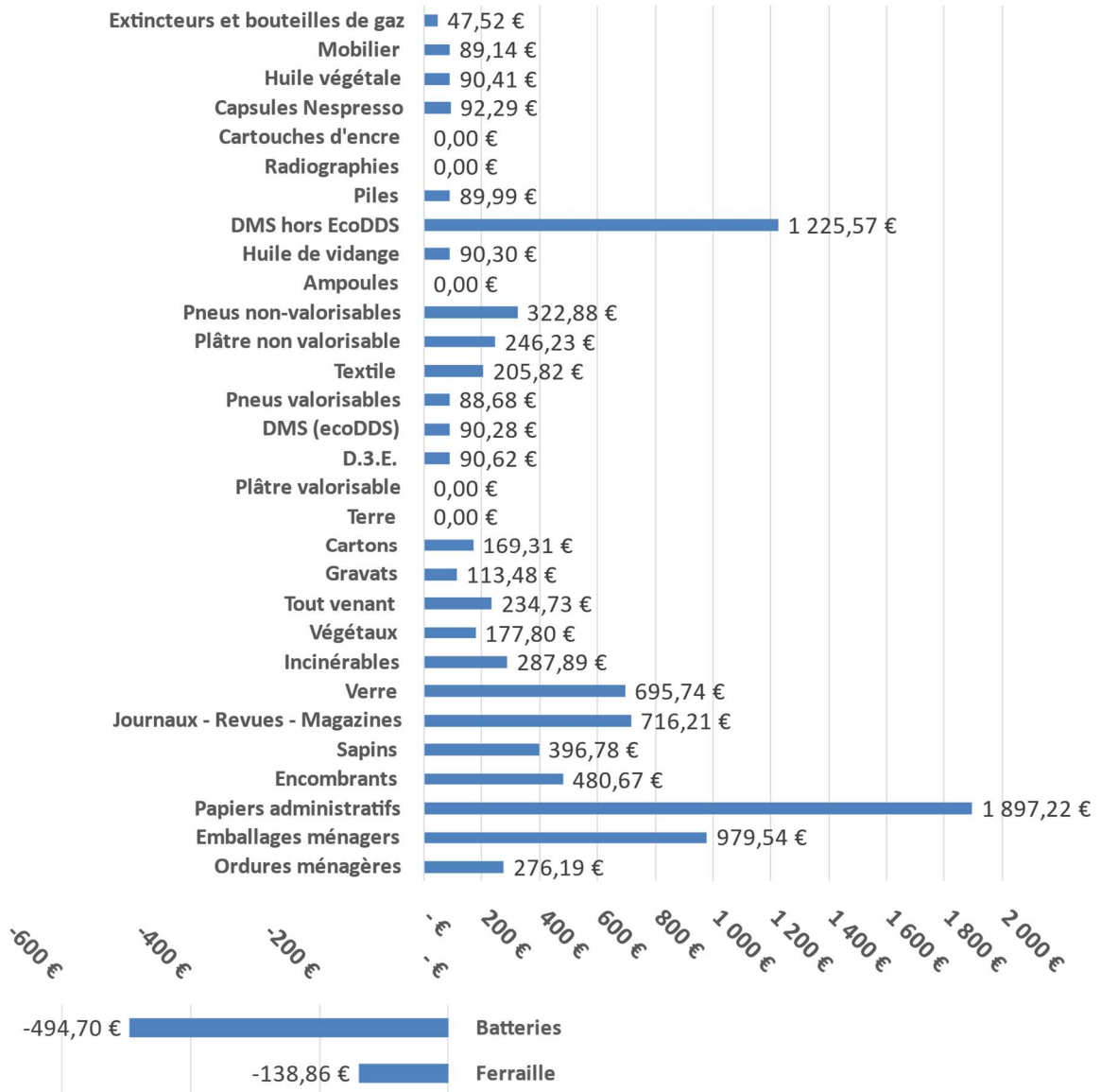
Il est intéressant de noter que l’incinération représente le poste de dépenses le plus important, ce qui s’explique du fait des tonnages d’OMR importants et des investissements liés au CVE géré par le Sytradem. Toutefois, ramenée à la tonne traitée, l’incinération n’est pas le mode de traitement le plus coûteux. L’élimination des déchets en ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux) étant plus onéreuse du fait des particularités techniques associées à ce type de déchets. Il en est de même pour la valorisation qui nécessite notamment, pour les flux comme les emballages ménagers recyclables par exemple, des étapes de tri importantes et présente un coût de collecte plus élevé en raison d’un ratio poids/volume moins favorable.



Ventilation sur les différents flux de déchets :

Il est également possible de détailler les coûts à la tonne par flux tel que présentés dans le graphique ci-après.

Coût à la tonne des différents flux de déchets collectés et traités



Concernant les déchets des déchetteries, les coûts à la tonne sont logiquement inférieurs à ceux des collectes en PAP et en PAV. Plus en détails, il ressort que les flux « particuliers » tel que les déchets dangereux spécifiques (DMS hors EcoDDS) et les pneus non valorisables présentent des coûts importants du fait des spécificités liées aux modalités de collecte/traitement. A l'inverse, les flux collectés en déchetteries mais ensuite pris en charge par des éco-organismes (mobilier, DMS, D3E, pneus valorisables, ampoules, ...) présentent des coûts moins importants. A noter que les batteries et les ferrailles présentent des coûts négatifs du fait des recettes perçues attribuables directement au flux

Rapport annuel 2022 du SIRMOTOM sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le

ID : 077-257701748-20230602-DCS2023_30-DE



Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le

ID : 077-257701748-20230602-DCS2023_30-DE



SIRMOTOM

22 rue de la Grande Haie

77130 Montereau-fault-Yonne

Tel : 01.64.32.67.23

Email : sirmotom@wanadoo.fr

Site internet : www.sirmotom.fr